

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois

DIAGNOSTIC PROSPECTIF – Pièce 1.1



GESTION DU DOCUMENT

Références

Référence interne	Diagnostic prospectif SCoT du Grand Saumurois Pièce 1.1
Version	approbation
Date	23 mars 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.5
Organisation du document	p.6
Cadre législatif du SCOT	p.6
Elaboration du SCOT du Grand Saumurois	p.7
Éléments d'actualisation du diagnostic	p.8
EXCEPTIONNALITE ET DURABILITE	P.11
Un écrin paysager de portée planétaire	p.13
Des espaces remarquables liés aux motifs paysagers	p.14
Des ressources liées au bon fonctionnement des espaces et de leurs usages	p.15
Un patrimoine forestier qui amplifie le paysage	p.16
Une agriculture nourricière: élément du patrimoine gastronomique français	p.17
Une trame patrimoniale qui fait écho au paysage	p.18
La Loire au centre des flux historiques de développement	p.19
Une valeur universelle exceptionnelle et un fort niveau de contraintes	p.20
Un territoire impacté par les risques naturels...	p.20
DYNAMIQUE ET EVITEMENT	P.23
Une population en hausse, tirée par le solde naturel	p.24
Mais un territoire vieillissant	p.25
Un chassé-croisé de populations qui implique Angers et au détriment de Saumur	p.26
Des prix attractifs aux effets contrastés	p.27
Une consommation d'espace dispersée	p.28
Une dynamique de l'emploi en contraction	p.29
Une mutation économique à l'œuvre...	p.30
Des revenus en progression	p.31
VOCATION ET POSITIONNEMENT	P.33
Une réalité territoriale qui favorise une insertion dans les flux	p.34
Des atouts pour un rebond économique	p.38
Des espaces naturels aux ressources multiples	p.41
PISTES DE REFLEXION	P.43
Les constats	p.44
Les enjeux	p.42
LISTE DES FICHES ANNEXES	P.45

Le territoire du SCoT du Grand Saumurois
(Cartographie : EAU - PROSCOT)



▶ *INTRODUCTION*

A. ORGANISATION DU DOCUMENT

La première phase de l'élaboration du SCoT donne lieu à l'établissement d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement dont l'objectif est de disposer d'une base commune de compréhension, d'un regard partagé sur le mode de fonctionnement de notre territoire et la manifestation des tendances à l'œuvre.

Ce document comprend un diagnostic prospectif et des fiches thématiques qui lui sont annexées.

1) Le diagnostic prospectif

Le diagnostic prospectif analyse, synthétise, confronte les différents enjeux identifiés sur le territoire du SCoT afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à moyen terme. Ce diagnostic prospectif peut, le cas échéant, être envisagé comme une synthèse, indépendante des fiches.

2) Les fiches thématiques

Les fiches thématiques du diagnostic fournissent, pour l'ensemble des sujets et des thématiques de compétence du SCoT des données chiffrées, des analyses contextualisées et spatialisées, des indicateurs complets. Leur liste est fournie à la fin du présent document.

B. LE CADRE LEGISLATIF DU SCOT

1) Modalités encadrant le rapport de présentation

Le contenu du rapport de présentation et du diagnostic du SCoT a été modifié en juillet 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Loi Grenelle II », puis par la Loi ALUR et enfin par l'Ordonnance du 23 septembre 2015.

Article L141-3 du code de l'urbanisme :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »

2) Conséquences pour le diagnostic du SCoT

Le diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT ont une double vocation :

- fournir les éléments d'analyse nécessaires à la formulation d'un projet territorial cohérent et par lesquels les choix retenus pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) seront justifiés au travers d'alternatives étudiées au cours de l'élaboration du SCoT. Ils comprennent notamment une analyse chiffrée et qualitative de nouvelles données, à l'instant T zéro de l'élaboration du SCoT.
- préciser les trajectoires, récente et de plus long terme, du territoire ainsi que son mode de développement, dans une perspective de projet territorial pluridisciplinaire où les différents domaines de compétences du SCoT (démographie, activité économique, environnement, aménagement) s'interpénètrent.

Par sa capacité à identifier les tendances à l'œuvre ou encore peu perceptibles, le diagnostic du SCoT adopte une approche prospective de long terme, ciblant à la fois les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses pouvant affecter le territoire et les enjeux auxquels il sera amené à répondre. La connaissance de ces éléments permettra de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs du diagnostic constituent donc le socle du projet de SCoT, exprimé dans le PADD.

3) Le cadre des nouvelles obligations dans lesquelles s'inscrit le SCoT

La loi ENE, dite Loi Grenelle 2, impose de nouvelles obligations au SCoT notamment les obligations suivantes :

- arrêter des objectifs chiffrés de réduction significative de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- identifier la trame verte et bleue et préciser les modalités de sa protection, voire de sa remise en bon état,
- évaluer le SCoT tous les 6 ans et, sur cette base, décider de son maintien ou de sa révision.

La loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvelé dite "Loi ALUR" (26 mars 2014) a introduit des objectifs de qualité paysagère pour les SCoT.

La loi PINEL réintègre la possibilité d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) facultatif dans le DOO.

C. ELABORATION DU SCOT DU GRAND SAUMUROIS

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été initialement prescrite par délibération du 29 mars 2005, et son périmètre a été étendu par délibération du 12 avril 2013 ; puis le syndicat mixte du Grand Saumurois a relancé cette élaboration par délibérations du 30 septembre et du 2 décembre 2014.

Le territoire du SCoT du Grand Saumurois comprend 64 communes organisées en 4 intercommunalités.

- Communauté de communes du Gennois
- Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement (« Saumur Agglo »)
- Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine
- Communauté de communes Loire Longué.

Le territoire est inclus dans le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et dans le Val de Loire UNESCO.

D. ELEMENTS D'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Le présent diagnostic est réalisé sur la base des données INSEE 2011 ; au moment où le dossier est préparé pour l'arrêt, l'INSEE a publié des données générales 2012 et des données démographiques 2013.

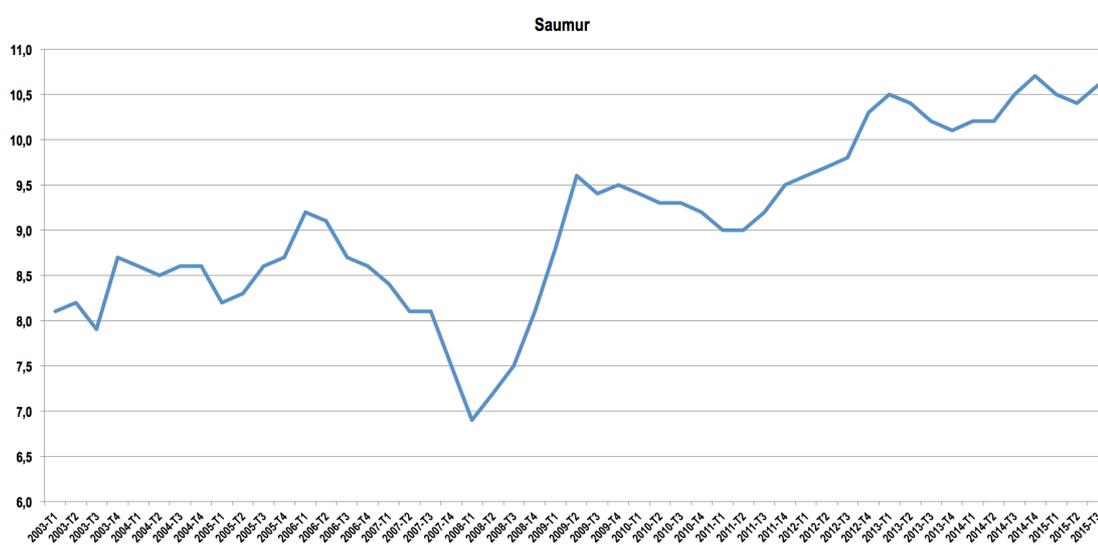
Compte-tenu de l'annualité des données du recensement de la population (RGP INSEE), il est extrêmement difficile de suivre l'ensemble des données à mesure qu'elles sont publiées.

Cependant, il semble utile de fournir dans le cadre de ce diagnostic transversal et prospectif quelques éléments d'actualisation disponibles :

- **Au 1er janvier 2013, la population du SCoT était de 101 731 habitants** (somme des populations municipales), en progression de 0,32 % par an en moyenne depuis 2007.

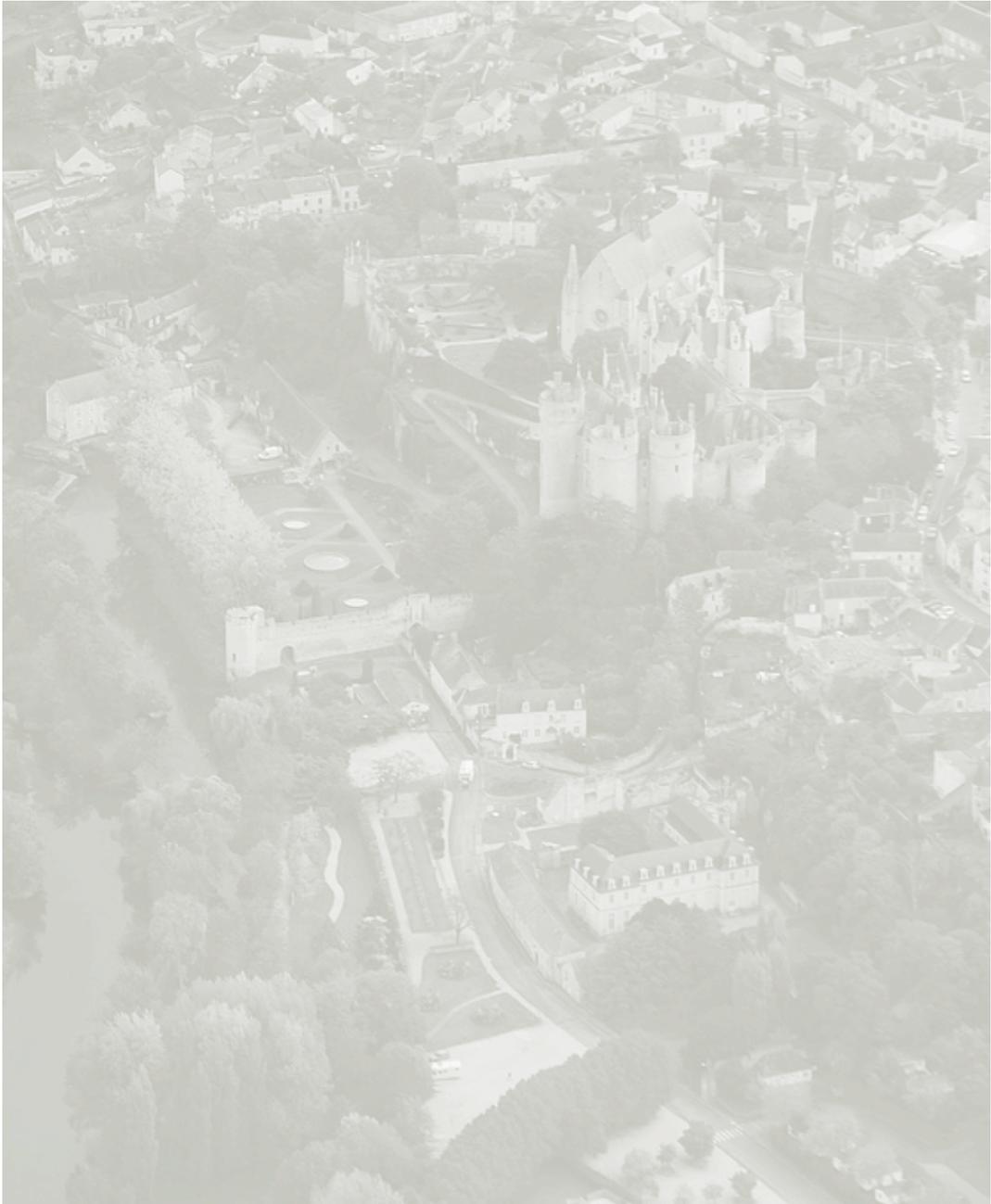
Le territoire a « gagné » 619 habitants depuis 2011, soit un rythme très voisin de celui observé depuis 2007.

- Les chiffres disponibles au troisième trimestre 2015 pour le **chômage** (au sens de l'INSEE) à l'échelle de la zone d'emploi de Saumur montrent une certaine stabilisation depuis 2014, à un niveau légèrement supérieur (10,6 %), cependant, aux moyennes nationales. Là également, la tendance antérieure se maintient.

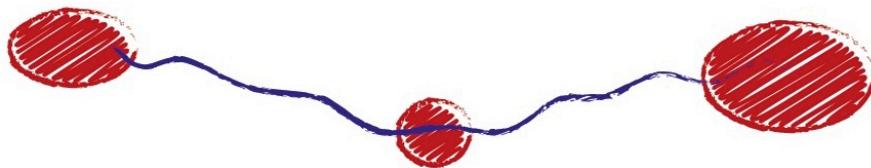


Taux de chômage au sens de l'INSEE – Zone d'Emploi de Saumur – 2003/2015 – Source : INSEE, 2016

Ces quelques éléments tendent à conforter les constats et les analyses du présent diagnostic en montrant que, sur ce point, le rythme de développement global ne faiblit pas, et que les questions économiques et sociales posées par le diagnostic pour le Grand Saumurois sont toujours d'actualité.



L'AXE HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT SUR LA VALLEE DE LA LOIRE



► **EXCEPTIONNALITE ET DURABILITE**

Une alliance remarquable entre paysage, environnement, agriculture et usages du territoire...

Des usages pérennes ou durables ?

Le territoire du Grand Saumurois se distingue par une exceptionnalité patrimoniale liée à la qualité de ses paysages et à ses espaces. Ce patrimoine « multiforme » tire sa richesse d'une très forte imbrication entre les composantes paysagères et bâties.

Reconnu et protégé à plusieurs titres, ce patrimoine, néanmoins, crée un très fort niveau de contraintes. Pérenniser les usages de ce patrimoine suppose de pouvoir répondre à l'évolution des modes de vie ...

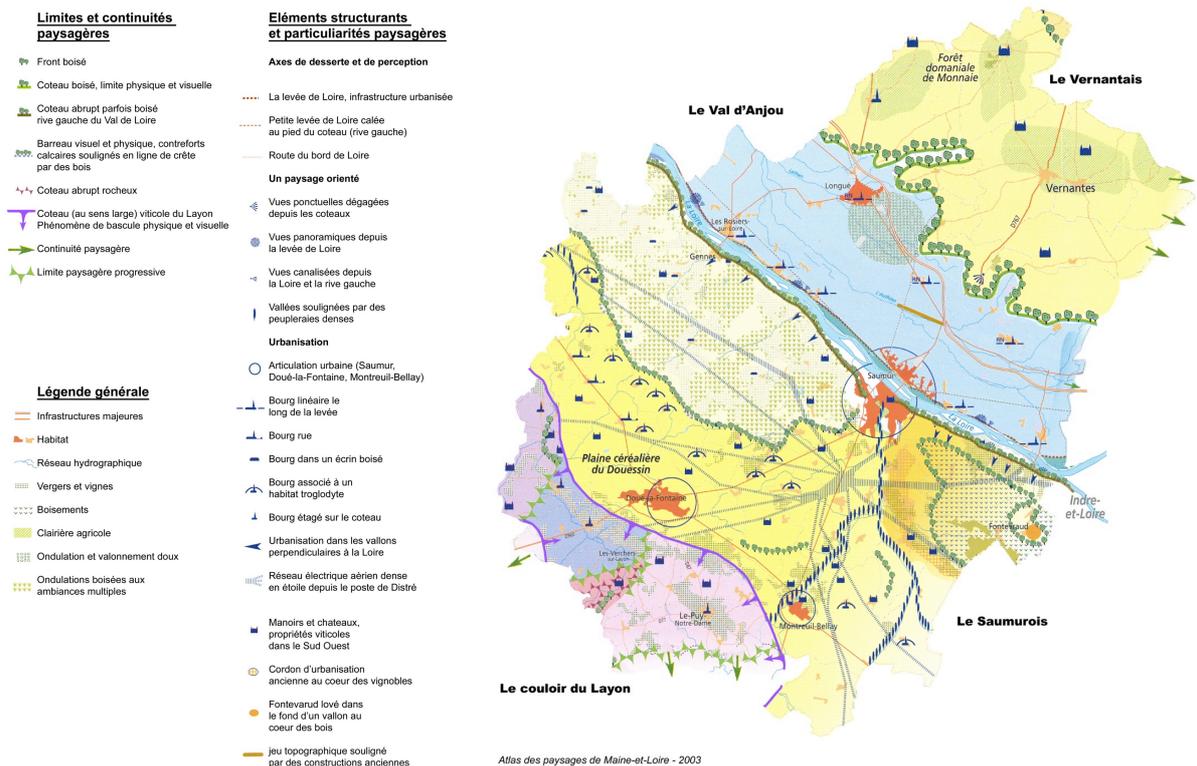
A. UN ECRIN PAYSAGER DE PORTEE PLANETAIRE

Par une première approche, la vallée de la Loire apparaît comme le site paysager dominant et, par son ampleur et sa majestuosité, vectrice d'une image d'exceptionnalité du territoire.

En en constituant l'écrin, les motifs paysagers qui la jouxtent révèlent une qualité et une typicité marquées par :

- la présence de la vigne, qui produit des paysages à forte valeur patrimoniale et à forte attractivité ;
- un patrimoine bâti caractérisé par sa monumentalité (châteaux, manoirs, maisons de maître,...), ainsi que par sa typicité et son authenticité (villages des bords de Loire, bâti viticole, habitat troglodyte,...) ;
- le couvert forestier, qui souligne les variations topographiques du territoire (coteaux, plateaux et vallées), structure les perceptions, enrichit les ambiances (fermé/ouvert – caché/découvert) et offre un panorama de fond aux décors ruraux animés par les villages et bourgs du territoire.

Ensembles et caractéristiques paysagères du territoire du Grand Saumurois



B. DES ESPACES REMARQUABLES LIES AUX MOTIFS PAYSAGERS

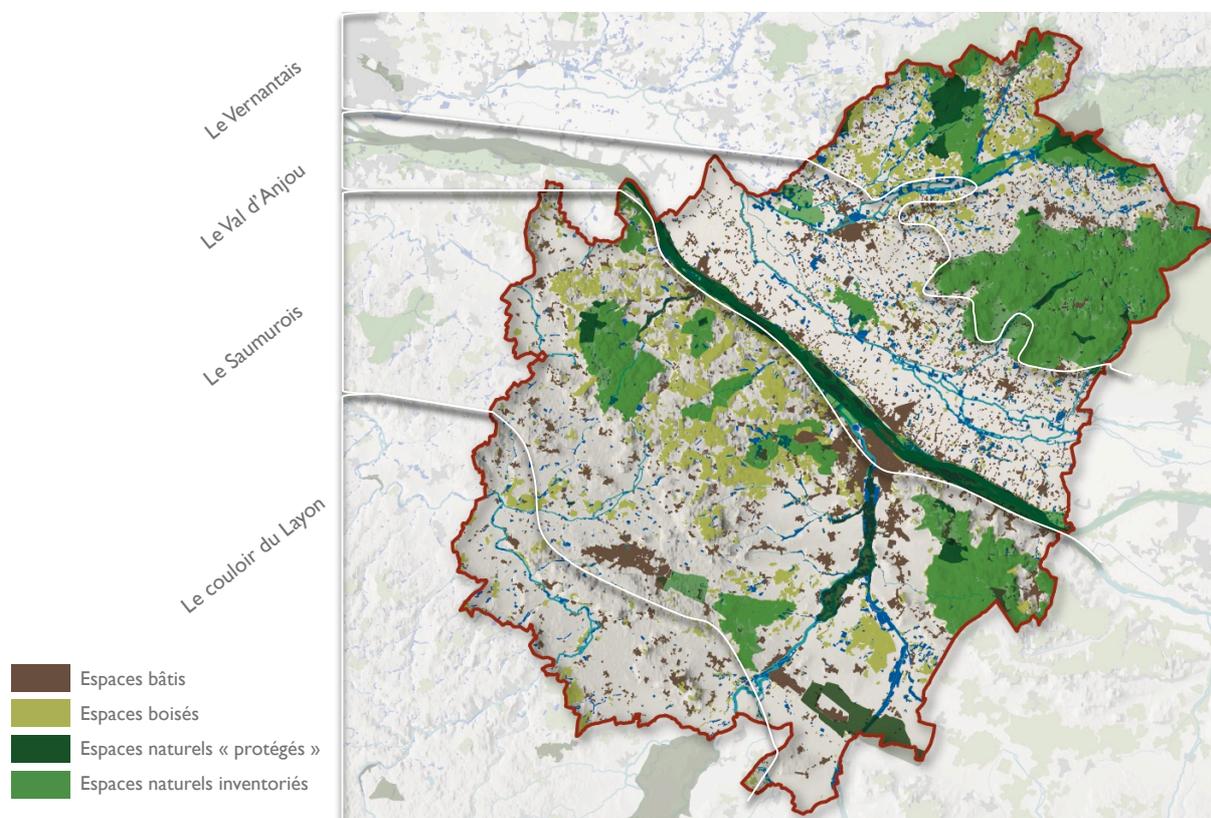
Aux motifs paysagers correspondent des espaces naturels qui présentent une grande sensibilité. Ceux-ci assurent la fonctionnalité environnementale du territoire et confortent la dimension patrimoniale du territoire associée à une richesse naturelle reconnue.

Ces espaces se regroupent au sein de grands ensembles éco paysagers naturels présents sur le territoire du SCOT du Grand Saumurois et reconnus dans le cadre de mesures de protection ou d'inventaire répondent aux structures paysagères dominantes :

- les espaces forestiers structurants des motifs de plateaux, en rive droite : les bois associés au lac de Rillé (bois de Saugue, bois de Buton, forêt de Pont Ménard, bois de la Graine de Sapin,...), les espaces boisés du Vernantais et de la vallée de la Lathan (forêt de la Monnaie,...), en rive gauche : la forêt de Milly et forêt de Fontevraud ;
- les ensembles liés à l'eau et associés aux grandes vallées structurantes : vallée de la Loire, vallée du Thouet et vallée du Layon qui associent des milieux aquatiques (cours d'eau, étangs,...) et des zones humides (tourbières, prairies humides,...) ;
- des espaces ouverts secs : pelouses, landes et carrières qui lorsqu'ils ponctuent des espaces cultivés constituent des espaces refuges pour les espèces ou, lorsqu'ils sont présents au sein d'espaces forestiers, contribuent à la diversité des biotopes et à l'enrichissement des milieux.

La très forte imbrication entre patrimoine paysager et patrimoine naturel met en avant l'interdépendance forte entre les composantes du territoire et la multifonctionnalité des espaces.

Milieux naturels du territoire du Grand Saumurois



C. DES RESSOURCES LIEES AU BON FONCTIONNEMENT DES ESPACES ET A LEURS USAGES

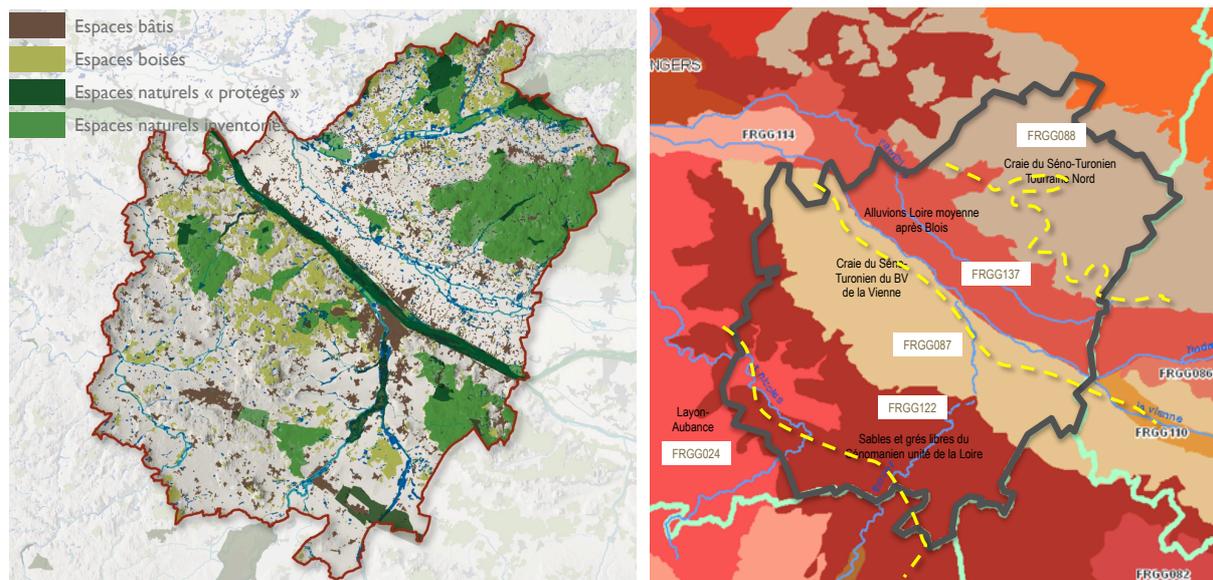
Dans une approche plus fine du fonctionnement territorial, socle hydrogéologique et structure paysagère apparaissent en résonance, celles-ci faisant également écho à l'armature biologique observée précédemment.

En effet, cinq masses d'eau souterraine irriguent le territoire du SCOT du Grand Saumurois, celles-ci montrent des liens étroits avec les ensembles éco-paysagers identifiés préalablement :

- craie du Séno-Turonien Touraine Nord > Vernantais,
- alluvions Loire moyenne après Blois > Val d'Anjou,
- craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne > espaces forestiers du Saumurois,
- sables et grès libres du Cénomaniens unités de la Loire > plaines céréalières du Douessin,
- Layon-Aubance > couloir du Layon.

Il apparaît alors, que l'occupation, les usages et le fonctionnement du territoire, en surface (et donc les conditions de sa gestion spatiale et paysagère), entretient des liens étroits avec la situation, notamment qualitative, des ressources en eau.

Milieux naturels et masses d'eau souterraines



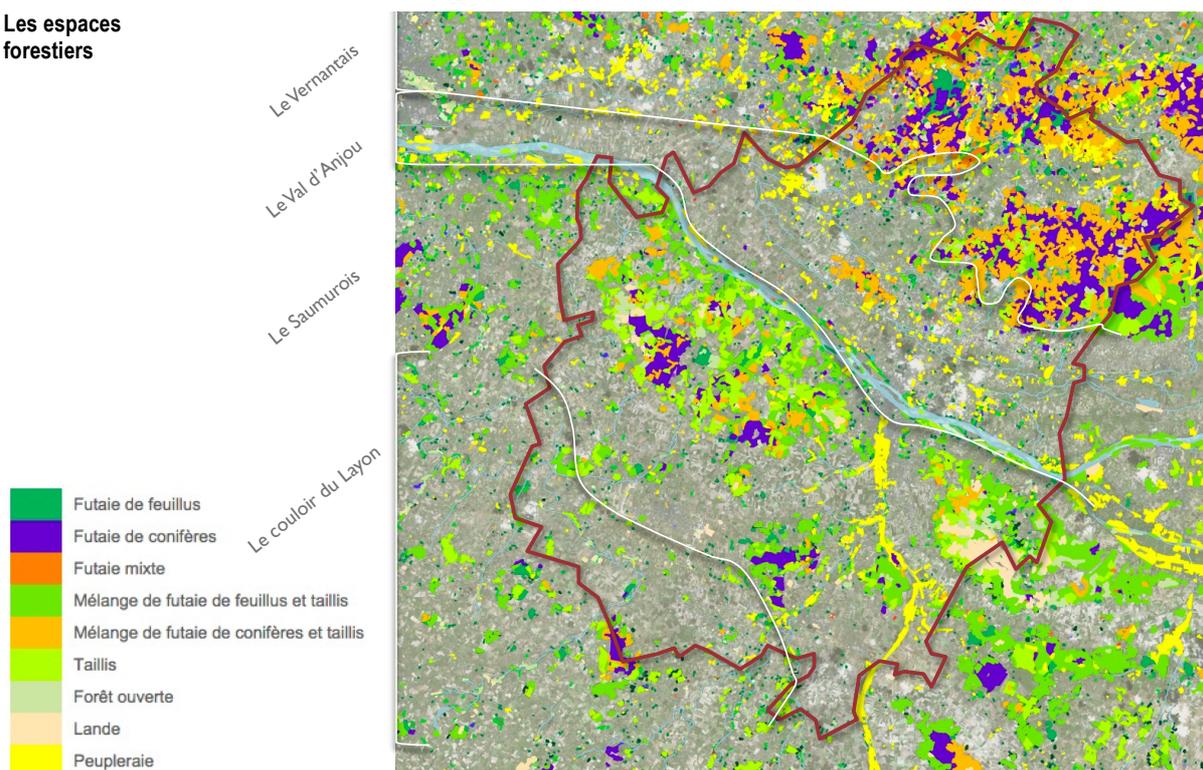
D. UN PATRIMOINE FORESTIER QUI AMPLIFIE LE PAYSAGE ET SOULIGNE LES QUALITES DU TERRITOIRE POUR DES USAGES VARIES

Les espaces forestiers occupent près de 25% du territoire. Les principaux massifs sont situés sur les plateaux de la vallée de la Loire : en rive droite sur le plateau dit « du vernantais » se trouvent les massifs surtout composés de futaies notamment de conifères, en rive gauche les massifs du Gennois et de Fontevrault sont essentiellement composés de taillis dominés par les feuillus. Ces couverts forestiers soulignent les rebords de coteaux et structurent les perceptions de la vallée de la Loire.

Au-delà de leur fonction paysagère, ils assurent des fonctions biologiques, productives et sociales (accueil du public, usages récréatifs). La majeure partie des surfaces boisées du territoire est, soit gérée par l'Office national de la forêt sous « régime forestier » public (forêts domaniales et des collectivités publiques), soit gérée conformément à un document de gestion durable agréé par la Centre Régional de la Propriété forestière (Plans Simple de Gestion, Règlement-Type de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) lorsque les massifs sont privés.

Aussi, la pérennité et le bon entretien de ces espaces est lié à leur capacité à fournir des services spécifiques tant au regard du développement des activités touristiques et de loisirs (randonnées : pédestre, VTT, équestre, chasse,...) que d'une filière de production et de transformation de la ressource en bois sous la forme de bois d'œuvre (meubles,...), de dérivés (pâte à papier,...) ou de production énergétique.

Les espaces forestiers



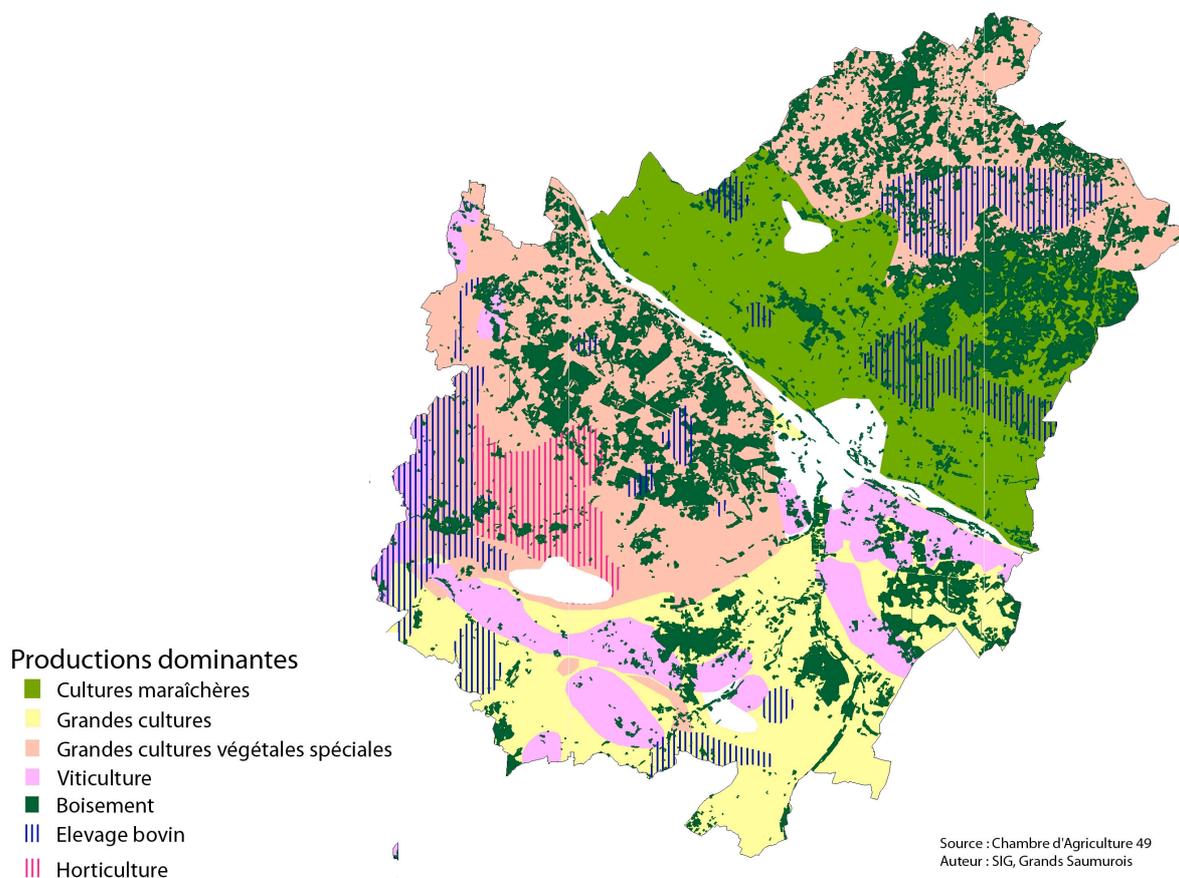
E. UNE AGRICULTURE NOURRICIERE: ELEMENT DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE FRANÇAIS

En 2010, la surface agricole utile du territoire concerne 59 630 ha. La majeure partie de ces surfaces est dédiée aux grandes cultures (plus de 75%) mais l'agriculture saumuroise se distingue par des activités qui lui sont spécifiques et pour lesquelles sa performance est reconnue (cultures maraîchères, viticulture ou horticulture). Ainsi le territoire se distingue particulièrement par des productions emblématiques qui fondent, par ailleurs, le patrimoine gastronomique français avec :

- la présence de 12 appellations viticoles : Cabernet d'Anjou, Coteaux du Layon, Rosé d'Anjou, Saumur Blanc, Saumur Rouge, Saumur Brut, Saumur Puy-Notre-Dame, Saumur-Chamigny, Cabernet de Saumur, Coteaux de Saumur, Crémant de Loire et Rosé de Loire ;
- la production de plus de la moitié de la production nationale de Champignon de Paris, soutenu par la présence, sur le territoire du SCOT du Centre Technique du Champignon situé à Distré ;
- mais aussi, la production de 60% des rosiers français, ainsi qu'un positionnement stratégique dans la production de semences avec le pôle de compétitivité « Végépolys ».

A l'image des espaces forestiers, les espaces agricoles assurent une fonction productive concourent à la composition des paysages remarquables du territoire et contribuent à sa connotation patrimoniale.

Les espaces de production agricole



F. UNE TRAME PATRIMONIALE QUI FAIT ECHO AU PAYSAGE

Les vallées, et la vallée de la Loire en particulier, accueillent les sites d'implantation humaine historiques et les premières étapes du développement urbain du territoire.

Saumur en premier lieu occupe un site de vallée à la confluence de la Loire et du Thouet. Mais c'est également le cas de Montreuil-Bellay qui domine le Thouet ou encore de Longué-Jumelles dans la vallée du Lathan.

D'autres implantations, plus récentes, mettent d'avantage en valeur le lien étroit entre l'eau et l'implantation humaine. Les exemples de Varennes ou Les-Rosiers-sur-Loire illustrent l'étroite relation entre occupation humaine et proximité de l'eau (et d'infrastructure de franchissement en particulier).

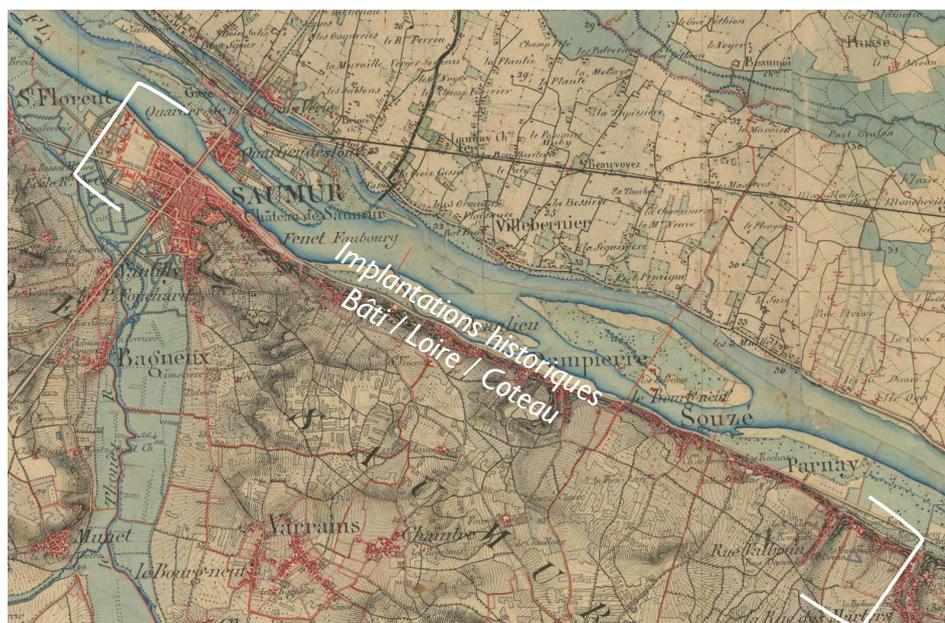
Cette relation historique a permis un développement diversifié des modes d'habitat et d'urbanisation :

- tantôt concentré dans les secteurs contraints (relief, risques, vignes) tantôt dispersé lorsqu'il est lié à l'expansion des cultures maraîchères, et laisse apparaître des formes originales et caractéristiques tel que l'habitat troglodytique ;
- les formes urbaines linéaires sont, à ce titre, fortement représentées : le long de la levée, le long de vallons perpendiculaires à la Loire, le long de l'axe de la vallée du Layon,...

On observe donc des liens étroits entre paysage, urbanisation et architecture qui s'intensifient encore à travers les matériaux, teintes et textures des constructions qui rappellent les terres et roches calcaires présentes dans la région.



Un patrimoine bâti qui s'inscrit dans la topographie des vallées : coteaux, vallées de la Loire et du Thouet (cf. Montreuil-Bellay..)



G. LA LOIRE AU CENTRE DES FLUX HISTORIQUES DE DEVELOPEMENT

Depuis la création de la voie romaine Orléans-Nantes qui longeait la Loire sur la rive gauche, l'axe ligérien joue un rôle structurant pour les échanges de marchandises et de personnes. Il est ainsi le berceau du développement économique et démographique de l'ensemble du territoire.

A partir du 17^{ème} siècle le rapport à la Loire s'intensifie grâce à une meilleure maîtrise de la gestion des risques liés au fleuve et au développement des moyens de transport terrestres et fluviaux.

Lieu de conquête et de lutte contre les éléments naturels, la Loire devient alors la scène d'un développement technique, architectural et urbain :

- les franchissements de la Loire se développent notamment dans la continuité de l'extension et de l'embellissement urbain de Saumur, mais également avec la construction du pont reliant Gennevilliers et Les-Rosiers-sur-Loire (19^{ème} siècle) ;
- les quais sont aménagés et favorisent un développement lié au nouveau rapport à l'eau, les échanges de marchandises sont accrus sous l'effet de l'amélioration des équipements portuaires (pavés, rampes, anneaux,...) ;
- les berges sont sécurisées par l'aménagement des levées ;
- le réseau ferré connaît un essor avec la construction de la gare de Varennes-sur-Loire, du pont de Montsoreau ;
- ...

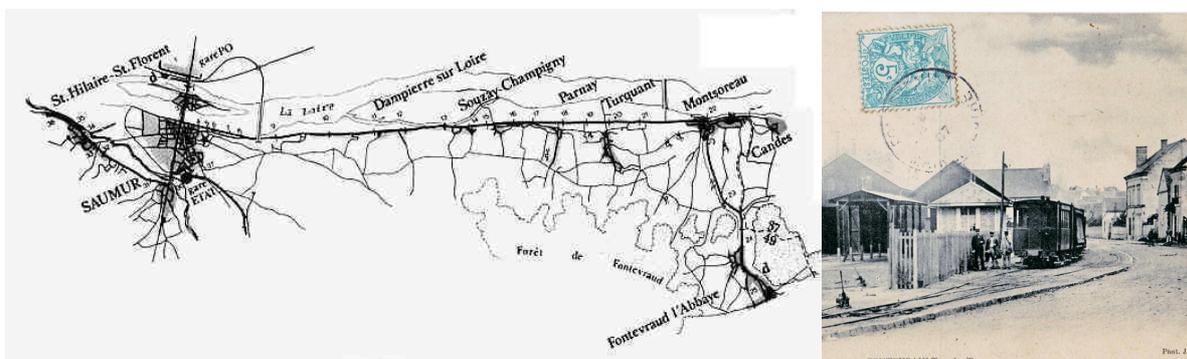
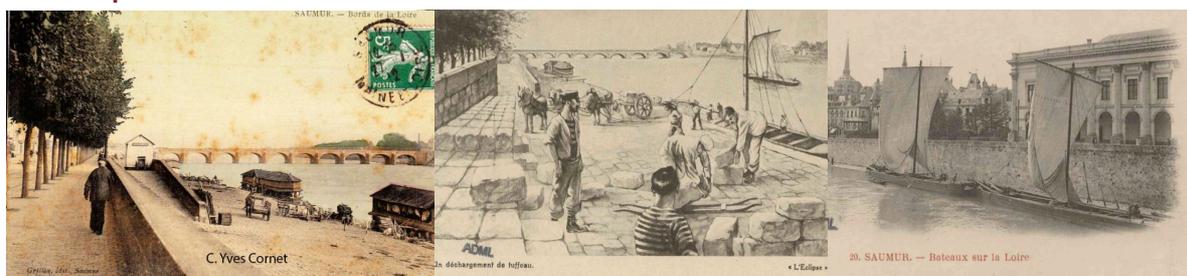
L'implantation historique et le rapport à la Loire constituent dès lors les fondements de l'identité patrimoniale du territoire du Grand Saumurois où l'imbrication des composantes territoriales naturelles et patrimoniales est une spécificité à part entière.

■ Les ponts

■ Les liaisons ferrées

■ Les ports

■ La « levée » sur la Loire



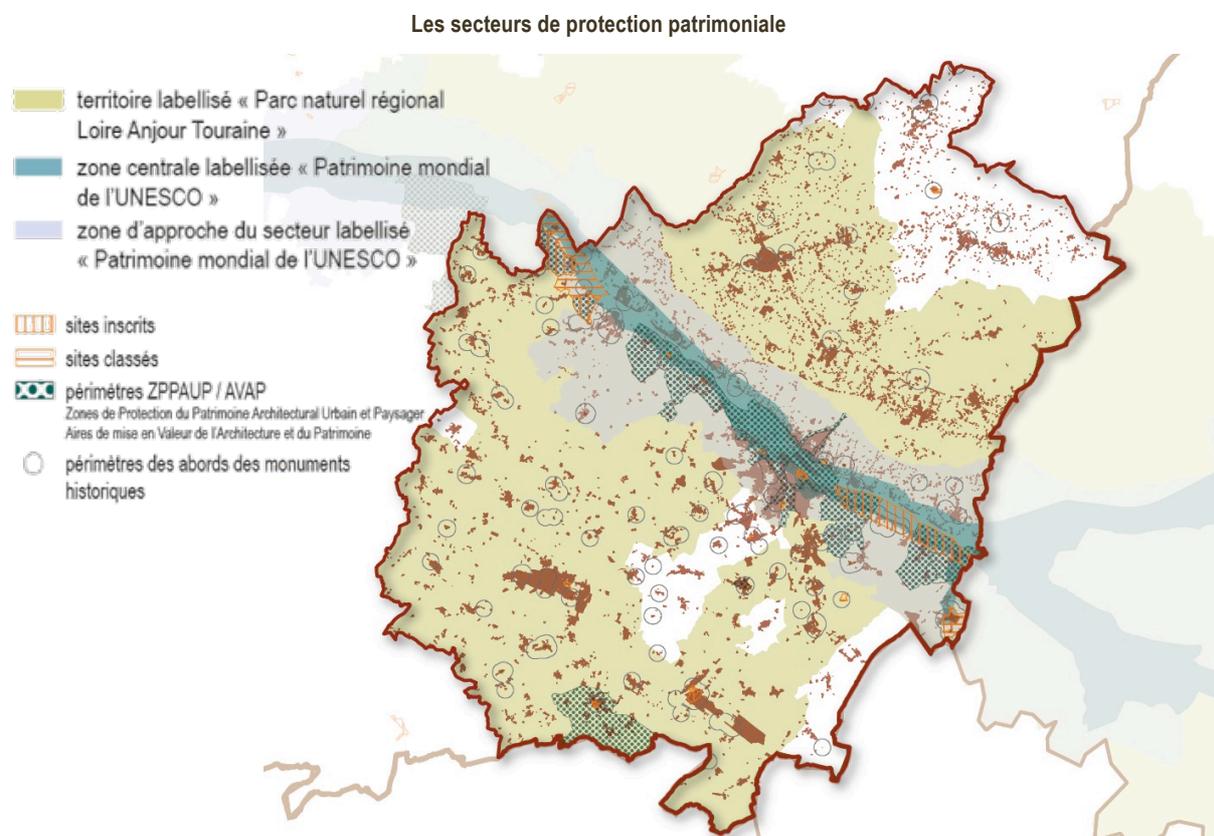
H. UNE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET UN FORT NIVEAU DE CONTRAINTES

L'importance de la valeur patrimoniale du territoire lui vaut d'être presque intégralement concerné par des mesures de protection et de gestion patrimoniale, en particulier sur le couloir ligérien :

- le label « Parc naturel régional Loire Anjou Touraine » couvre 54 communes sur les 64 que compte le périmètre du SCOT,
- le label « Patrimoine mondial de l'UNESCO » couvre 14 communes sur les 64 que compte le périmètre du SCOT,
- 65 monuments historiques classés 115 monuments historiques inscrits, 16 sites inscrits et classés ;
- un secteur sauvegardé est délimité sur le centre historique de la ville de Saumur ;
- 6 ZPPAUP/AVAP sont présentes sur le territoire (dont 5 dans la vallée de la Loire).

L'importance et la valeur des éléments de patrimoine constituent un potentiel de valorisation et de développement pour le territoire, celui-ci s'illustre notamment par les labellisations et distinctions telles que « Villes et Pays d'art et d'histoire » ou « Petites cités caractères » qui permettent au territoire une plus grande visibilité touristique.

Pour autant, le niveau de contraintes que constituent les différentes mesures réglementaires interroge sur la capacité à adapter le patrimoine existant à la diversification et à l'évolution des modes de vie contemporains.



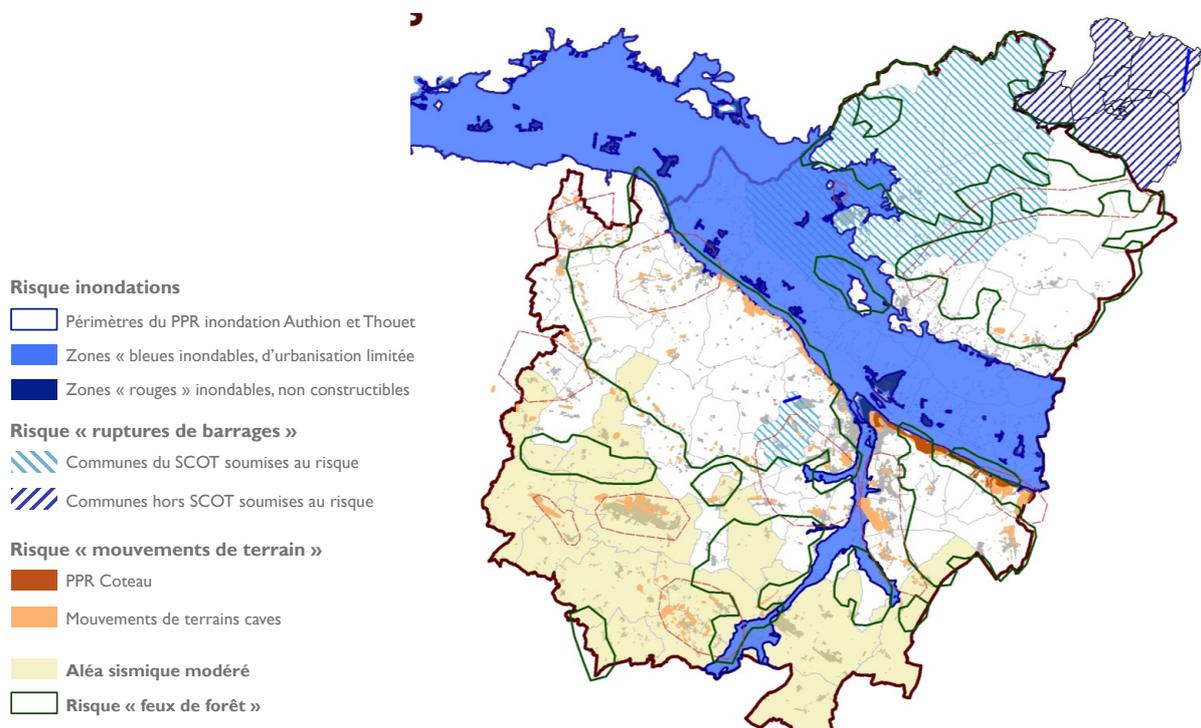
I. UN TERRITOIRE IMPACTÉ PAR LES RISQUES NATURELS ...

Le territoire du SCOT est soumis à de nombreux risques naturels.

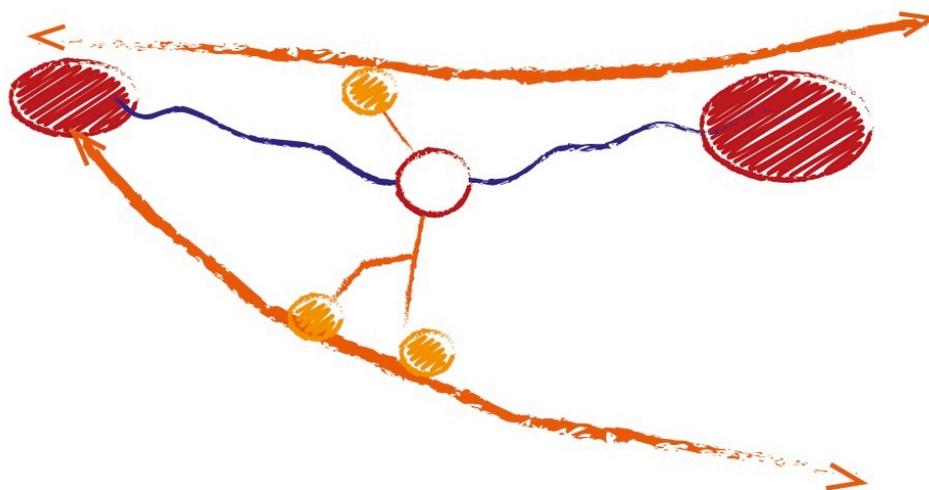
Le risque inondation est dominant, avec les risques liés aux débordements de la Loire et du Thouet, mais ceux liés aux mouvements de terrain sont également très présents notamment dans les secteurs des plateaux calcaires du sud du territoire.

En conséquence à la très forte imbrication des espaces bâtis et du cadre topographique du territoire, la vulnérabilité aux risques naturels est très présente.

Ce niveau d'exposition aux risques, bien que partiellement géré par l'application de Plan de Prévention des Risques, induit un niveau de contrainte dans la gestion des espaces bâtis existants.



DE L'AXE HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT SUR LA VALLEE DE LA LOIRE ... A DE NOUVELLES DYNAMIQUES



► **DYNAMIQUE ET EVITEMENT**

Une trajectoire qui redistribue le développement et tend à éviter l'axe historique de la vallée...

Le lien fort qui lie le territoire à son fleuve a constitué la base de son modèle de développement. Depuis très longtemps, la Loire structure les espaces naturels et agricoles, accueille les noyaux urbains historiques et constitue le principal axe de communication.

Les évolutions connues au cours des dernières décennies ont modifié ce modèle d'organisation, créant une situation inédite pour le Grand Saumurois...

A. UNE POPULATION EN HAUSSE, TIRÉE PAR LE SOLDE NATUREL

Avec 101 112 habitants en 2011, le territoire du Grand Saumurois enregistre un gain de 3 813 habitants par rapport à 1999, soit un rythme annuel moyen de + 0,37%.

Globalement, le rythme de croissance, pendant cette dernière période, s'est notablement accéléré par rapport à sa tendance de long terme (+0,24% par an, par exemple, pour la période 1968/2011, +0,18% pour la période 1982-2011).

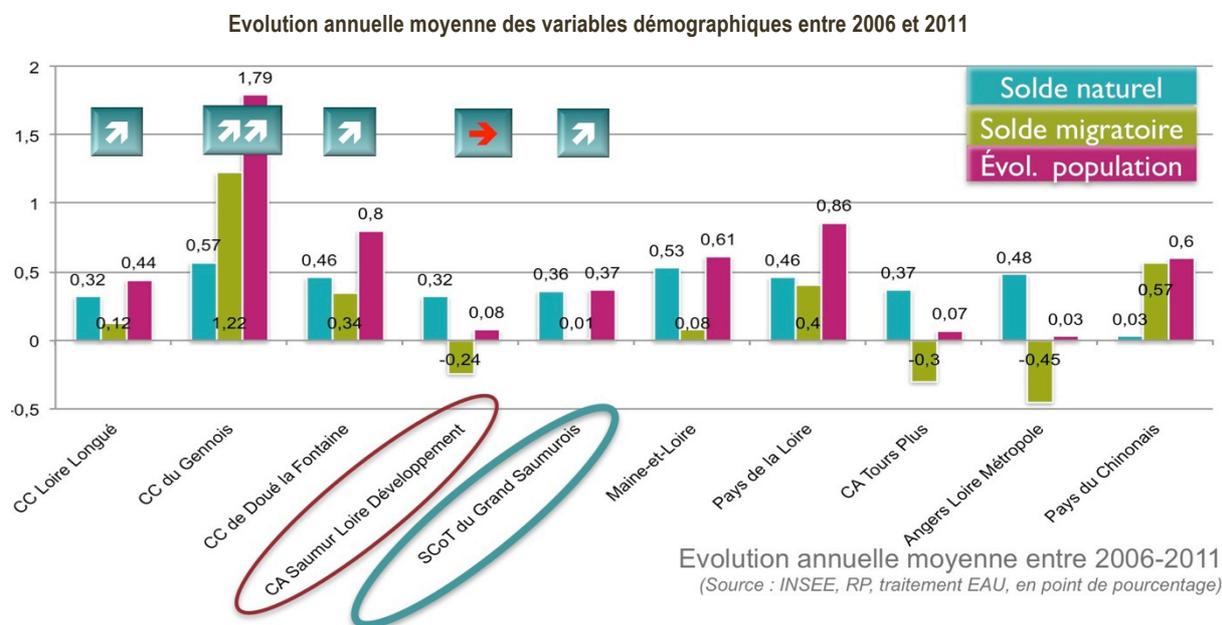
Cette croissance démographique a été nourrie quasi exclusivement par le solde naturel (+0,36 point par an) alors que le solde migratoire a été, pendant cette période, quasi nul (+0,01 point par an).

Il est intéressant de noter que cette tendance n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire du SCOT :

- le territoire de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement est marqué par une quasi stabilité démographique (+0,08%/an) et enregistre un solde migratoire négatif (-0,24%/an) ;
- alors que les autres territoires du SCOT connaissent une vitalité démographique liée pour partie au solde naturel et pour partie au solde migratoire positif.

Ainsi ces tendances mettent en exergue deux phénomènes spatiaux, largement influencés par le desserrement du pôle urbain d'Angers :

- 1) une perte d'attractivité résidentielle du cœur du territoire : vallée de la Loire / pôle saumurois,
- 2) très forte croissance démographique essentiellement liée à une attractivité résidentielle particulièrement soutenue sur le territoire de la communauté de communes du Giennois.



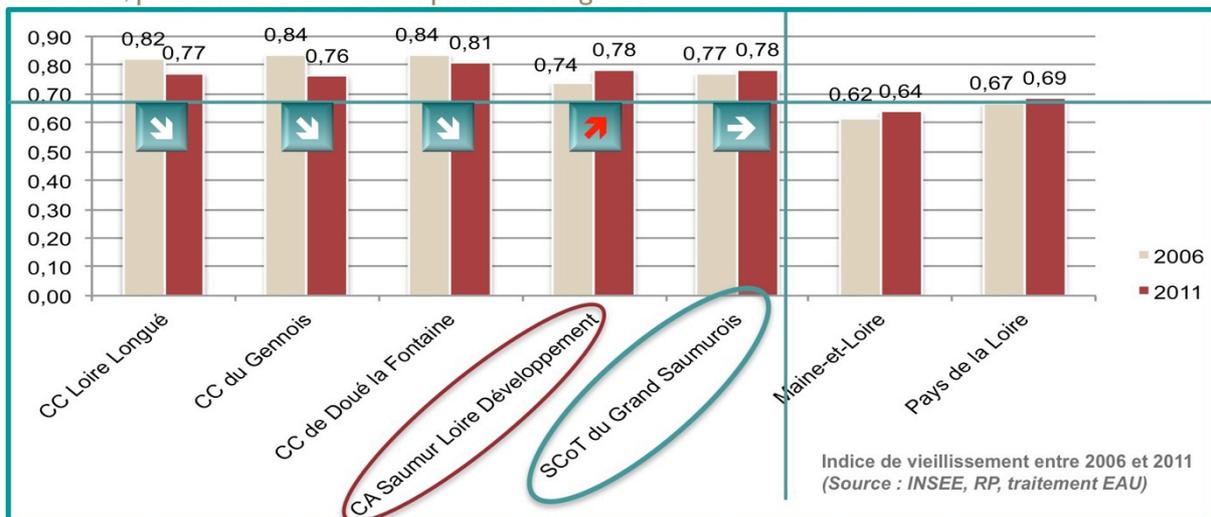
B. MAIS UN TERRITOIRE VIEILLISSANT

Nous l'avons vu, la croissance démographique du territoire est presque exclusivement liée au solde naturel. Cependant celui-ci ne permet pas de maintenir un niveau de population jeune sur le territoire :

- l'âge moyen est de 41,3 ans contre 39,3 ans dans le Maine-et-Loire et 39,9 ans en Pays de la Loire ;
- l'indice de vieillissement est de 0,78 contre 0,64 dans le Maine-et-Loire et 0,69 en Pays de la Loire.

L'évolution de ces indicateurs met par ailleurs en exergue une tendance au vieillissement plus prononcée sur le territoire du SCOT que sur les territoires de comparaison. Dans le Grand Saumurois, cette tendance est renforcée par une attractivité vis à vis des classes d'âge les plus élevées : les 45-84 ans sont plus nombreux à arriver qu'à quitter le territoire.

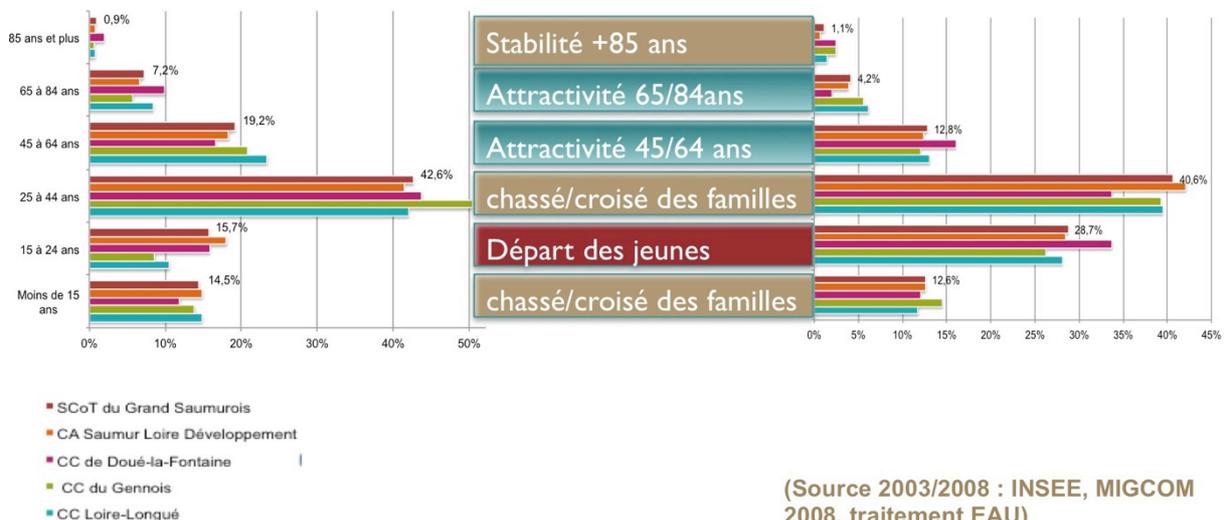
L'indice de vieillissement mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.



Classes d'âges des nouveaux résidents (à gauche) et des personnes quittant le territoire (à droite) entre 2003 et 2008

13 123 arrivées

12 357 départs

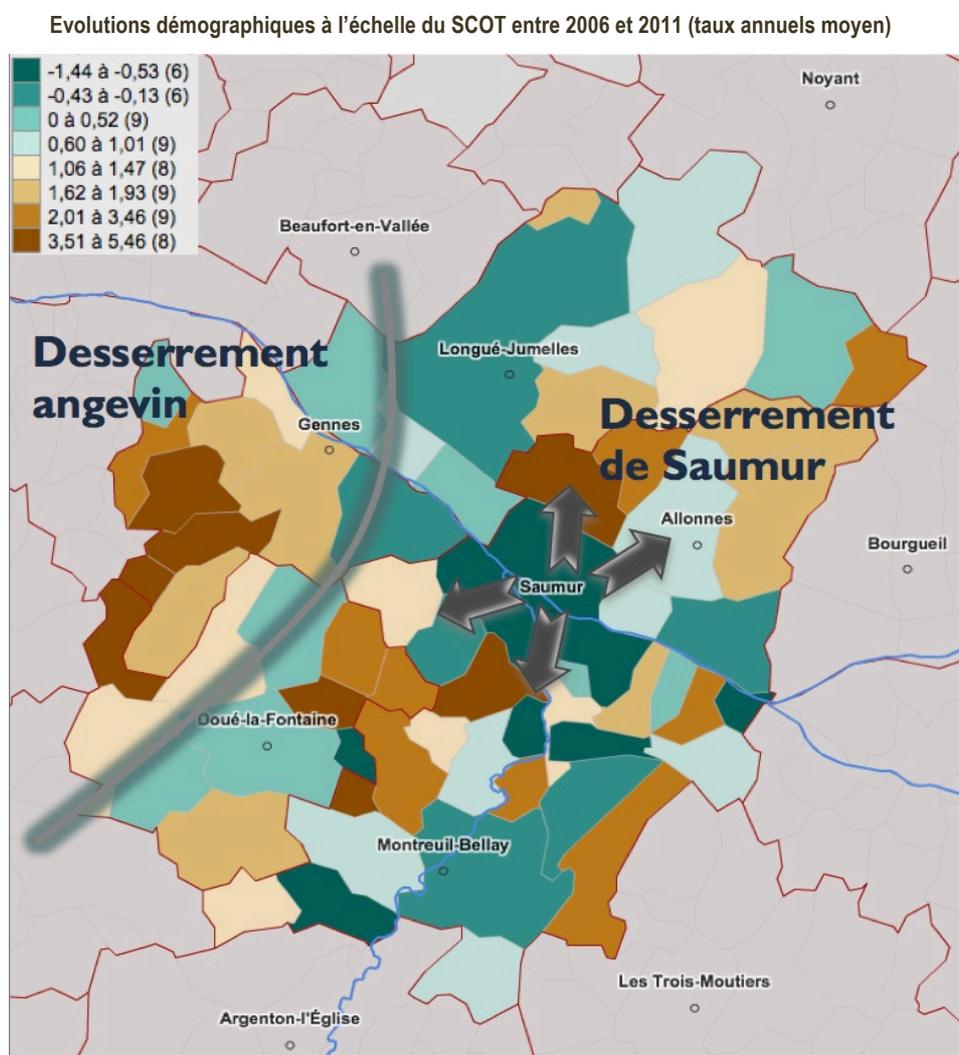


C. UN CHASSE-CROISE DE POPULATIONS QUI IMPLIQUE ANGERS ET S'EFFECTUE AU DETRIMENT DE SAUMUR

Les évolutions démographiques à l'échelle des communes témoignent de tendances différenciées à l'échelle du territoire du SCOT selon deux mouvements :

- le desserrement angevin qui bénéficie aux communes des franges ouest du territoire – secteur de la communauté de communes du Gennois ;
- le desserrement saumurois qui bénéficie aux communes limitrophes à celles constituant le noyau urbain saumurois.

Par la combinaison de ces deux mouvements, on assiste à un phénomène d'évitement de l'axe ligérien au bénéfice des secteurs périphériques qui connaissent une croissance démographique soutenue.



Source : INSEE, traitement EAU

D. DES PRIX ATTRACTIFS AUX EFFETS CONTRASTES

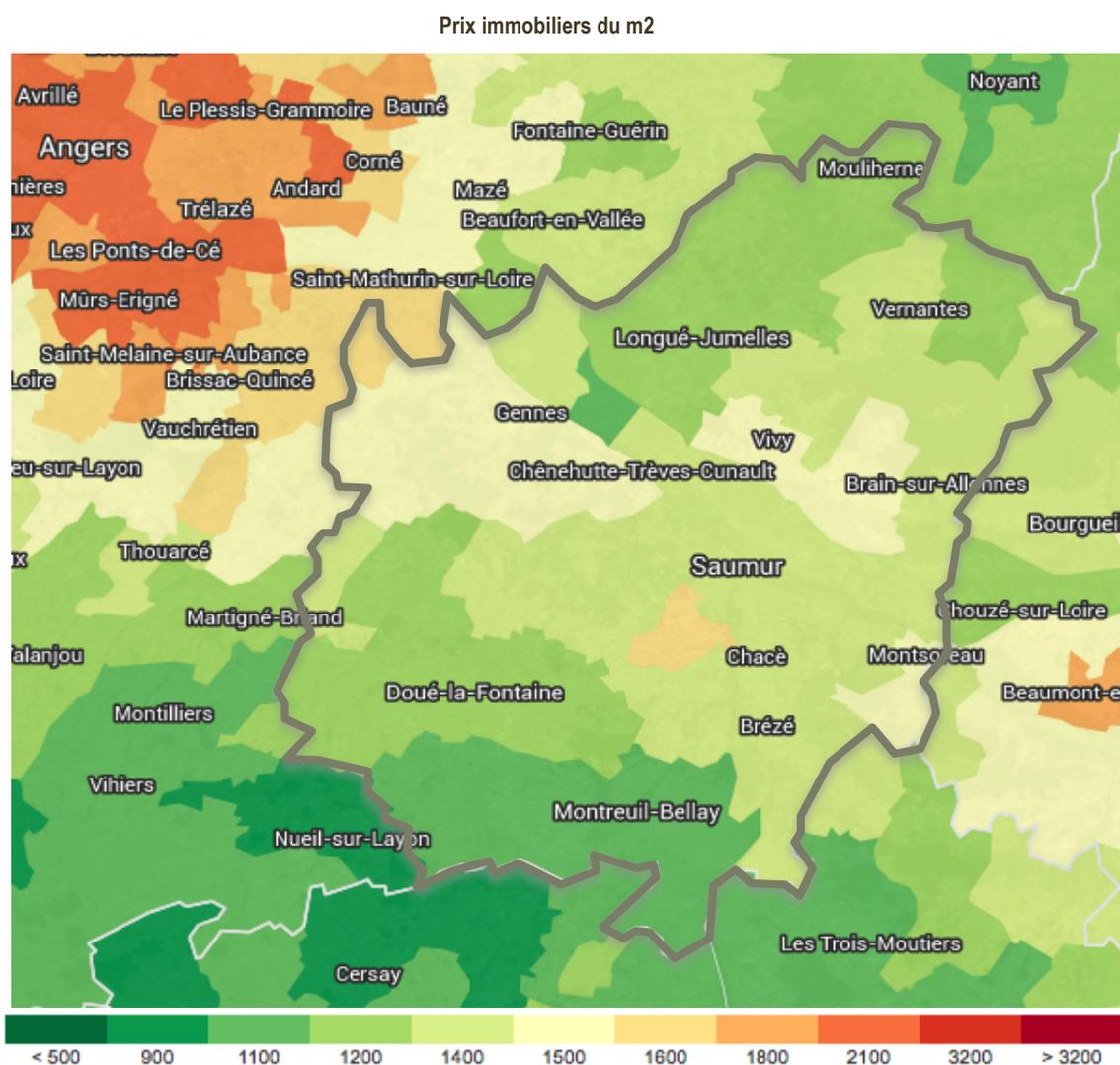
Le niveau des prix immobiliers du territoire paraît attractif au regard de ceux constatés sur les agglomérations voisines notamment vis-à-vis d'Angers.

Cependant l'attractivité résidentielle plus soutenue sur les franges Ouest du territoire se traduit par un niveau de prix globalement supérieur à celui constaté sur les autres parties du territoire.

Le desserrement résidentiel de l'agglomération d'Angers nourrit une élévation progressive des prix immobiliers qui amène en particulier le secteur de la communauté de commune du Gennois à entrer dans l'aire d'influence angevine.

A l'échelle du territoire, l'axe ligérien se distingue en présentant des niveaux de prix légèrement supérieurs à ceux rencontrés sur les secteurs Nord ou Sud du territoire. Ce niveau supérieur n'est cependant pas en lien avec une attractivité résidentielle forte (puisque ces parties du territoire du SCOT ont, au contraire, un solde migratoire nul).

Il semblerait donc que ce niveau de prix apparaisse d'avantage comme un inconvénient comparatif pouvant jouer en défaveur de l'attractivité des communes de l'axe ligérien et entretenant « l'évitement » de cette partie du territoire.



Source : Efficity

E. UNE CONSOMMATION D'ESPACE DISPERSÉE

Entre 2002 et 2012, le développement de l'urbanisation sur le territoire du SCOT du Grand Saumurois a conduit à mobiliser près 135 ha par an. Les deux tiers de l'espace mobilisé ont été affectés à la réalisation de logements.

Cette mobilisation foncière s'est opérée de façon inégale selon les différentes parties du territoire.

Si la majeure partie a été le fait de développements effectués sur le secteur de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement (plus de la moitié – ce secteur a mobilisé la majeure partie de ces surfaces pour la réalisation d'opérations résidentielles alors que qu'elle n'a vu sa population que croître faiblement, mais a accueilli les plus forts développements économiques du territoire); l'observation de l'évolution de la tache urbaine montre surtout une consommation dispersée en lien avec la structure historiquement diffuse du bâti.

■ 135 ha urbanisés par an de 2002 à 2012

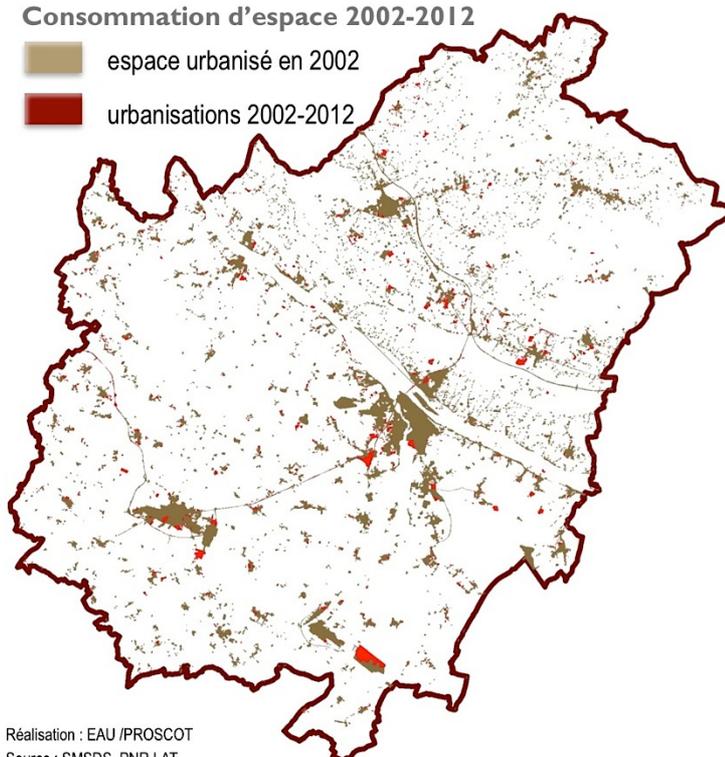
- 64% pour l'habitat
- 21% pour l'économique
- 15% pour les équipements

Territoire	Total ha/an 2002-2012
CC Loire Longué	20,6
CC du Gennois	18,3
CC de Doué-la-Fontaine	17,8
CA Saumur Loire développement	78,5
SCoT du Grand Saumurois	135

- 1% du territoire en 10 ans

Consommation d'espace 2002-2012

- espace urbanisé en 2002
- urbanisations 2002-2012



Réalisation : EAU /PROSCOT
Source : SMSDS, PNR LAT



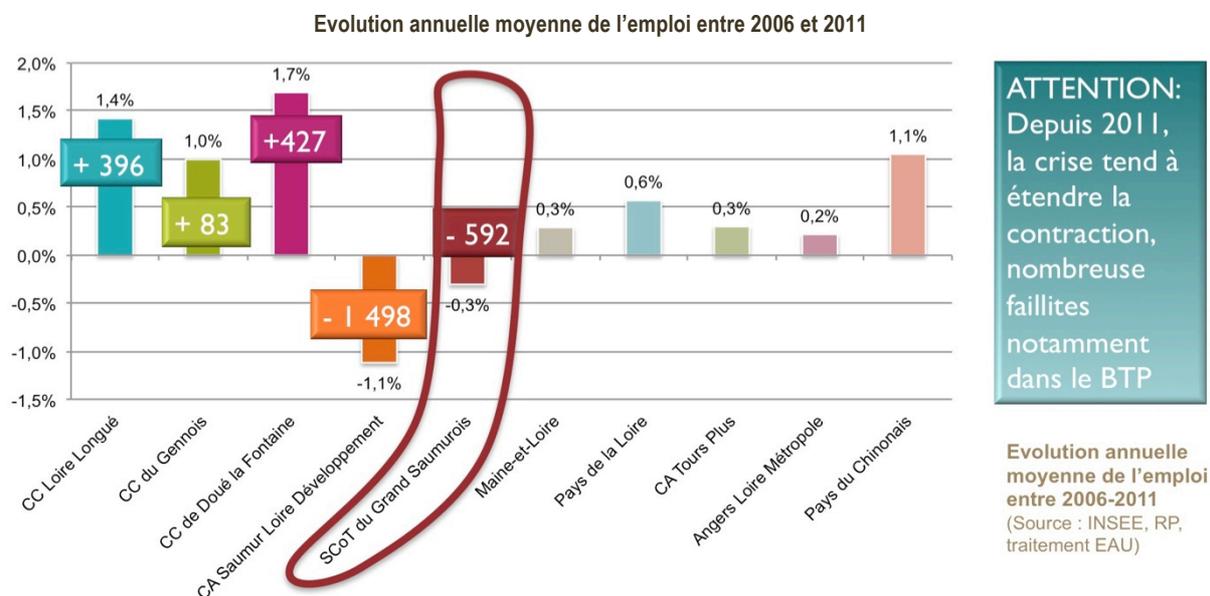
F. UNE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI EN CONTRACTION

Les effets d'une tendance de perte de dynamisme de l'axe historique ligérien se fait également ressentir au niveau de l'emploi.

Si à l'échelle du territoire du SCOT du Grand Saumurois, l'emploi a connu un repli entre 2006 et 2011 (-0,3%), cette tendance à la baisse ne se retrouve que sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Saumurois.

Les autres territoires, ont, pour leur part connu une croissance de l'emploi local (+906 emplois supplémentaires contre -592 sur l'agglomération saumuroise).

Aussi, l'affaiblissement de l'axe ligérien constaté sur le plan démographique apparaît également sur le plan de l'emploi. Ces tendances concourent ainsi à « l'évitement » de l'axe ligérien et à une attractivité des espaces périphériques.



Au cours de la période 2006-2011 deux évolutions ont également interpellé le modèle économique du territoire :

- le niveau de création d'entreprises, qui était particulièrement fort par rapport aux territoires voisins, s'est amoindri et ne permet plus au territoire d'afficher une spécificité entrepreneuriale ;
- les emplois non marchands ont joué le rôle d'amortisseur au cours de cette contraction de l'emploi : le secteur de la « santé et de l'action sociale » a gagné 501 emplois sur l'ensemble du territoire, ce qui concourt à une accentuation de la mutation du système économique local de plus en plus tourné vers une économie présentielle qui représente désormais plus de 62% des emplois en 2011.

G. DES INDICES D'UNE MUTATION ECONOMIQUE

L'évolution de l'économie locale, se manifeste également par la montée en puissance de certaines fonctions dites « métropolitaines ».

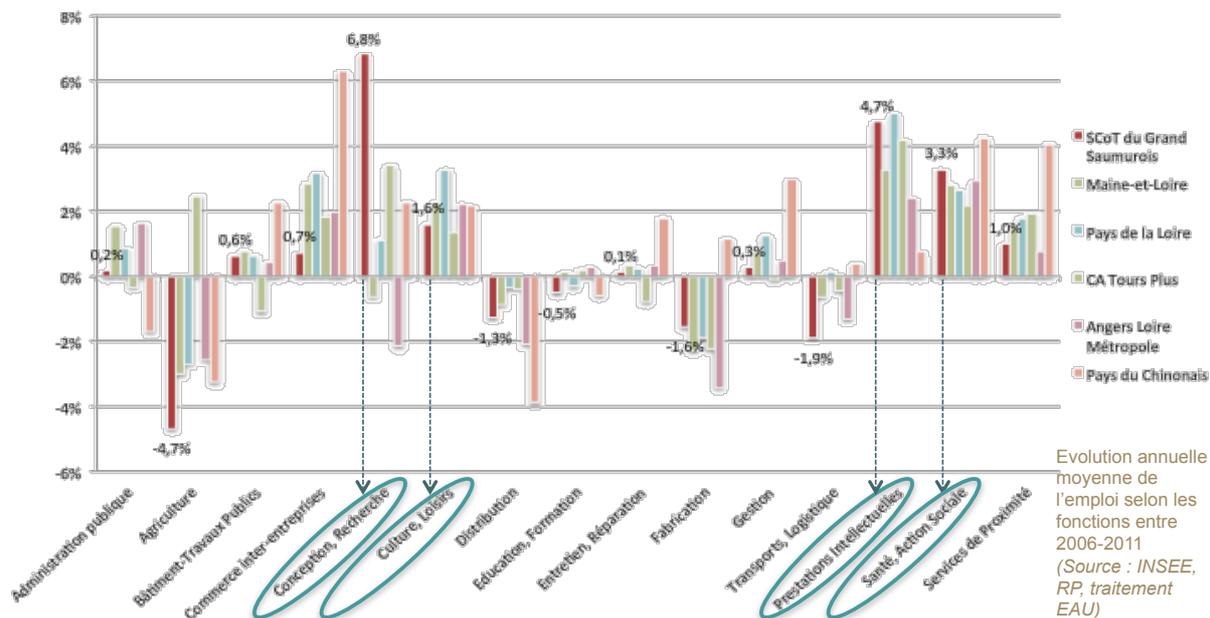
Ces fonctions correspondent aux emplois liés à des postes de commandement, de recherche ou de services qui sont en général liés à la présence d'un tissu économique de « haut niveau » associé aux villes métropolitaines.

L'évolution de l'emploi dans le Grand Saumurois, entre 2006 et 2011 se caractérise par une croissance assez « particulière » des fonctions liées à la « conception-recherche », aux « prestations intellectuelles », à la « santé et l'action sociale » ou encore à la « culture et aux loisirs ».

Dans ces fonctions, la progression des effectifs a été soit supérieure (p.ex. « conception et recherche »), soit parmi les plus forte des moyennes observées dans les territoires de comparaison (p.ex. « prestations intellectuelles ») ou à des échelles supérieures (département ou région).

Si il est nécessaire de préciser qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène de masse puisque la progression des emplois métropolitains a constitué en une progression de 378 postes (sur environ 40 000 emplois du Grand Saumurois), cette progression demeure significative au regard des signes de mutation de l'économie locale.

Evolution annuelle moyenne de l'emploi selon les fonctions entre 2006 et 2011



Source : INSEE, RP, traitement EAU

H. DES REVENUS EN PROGRESSION SOUS L'INFLUENCE DE L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET DE LA MONTEE EN GAMME DES ACTIVITES

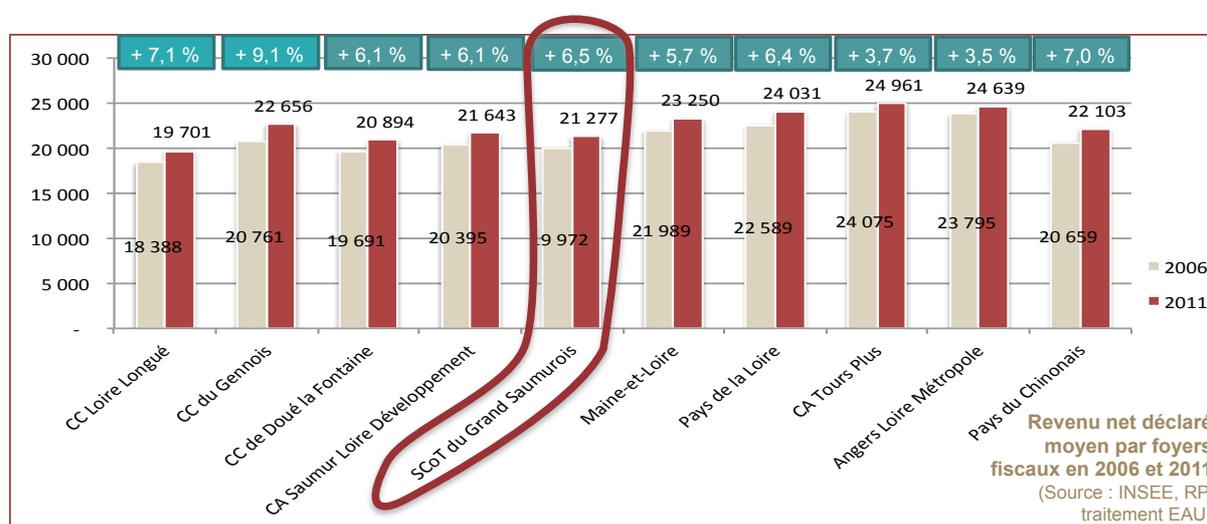
Autre élément notoire : malgré la contraction de l'emploi sur le territoire, le niveau moyen des revenus des foyers fiscaux tend à croître à un niveau parmi les plus importants en comparaison aux niveaux régionaux.

En effet, parmi les territoires de comparaison, seul le Pays du Chinonais a connu un niveau de progression des revenus supérieur à celui du Grand Saumurois (+7% dans le Chinonais contre +6,5% dans le Saumurois).

Cette situation peut alors trouver ses raisons dans les phénomènes socioéconomiques vus précédemment :

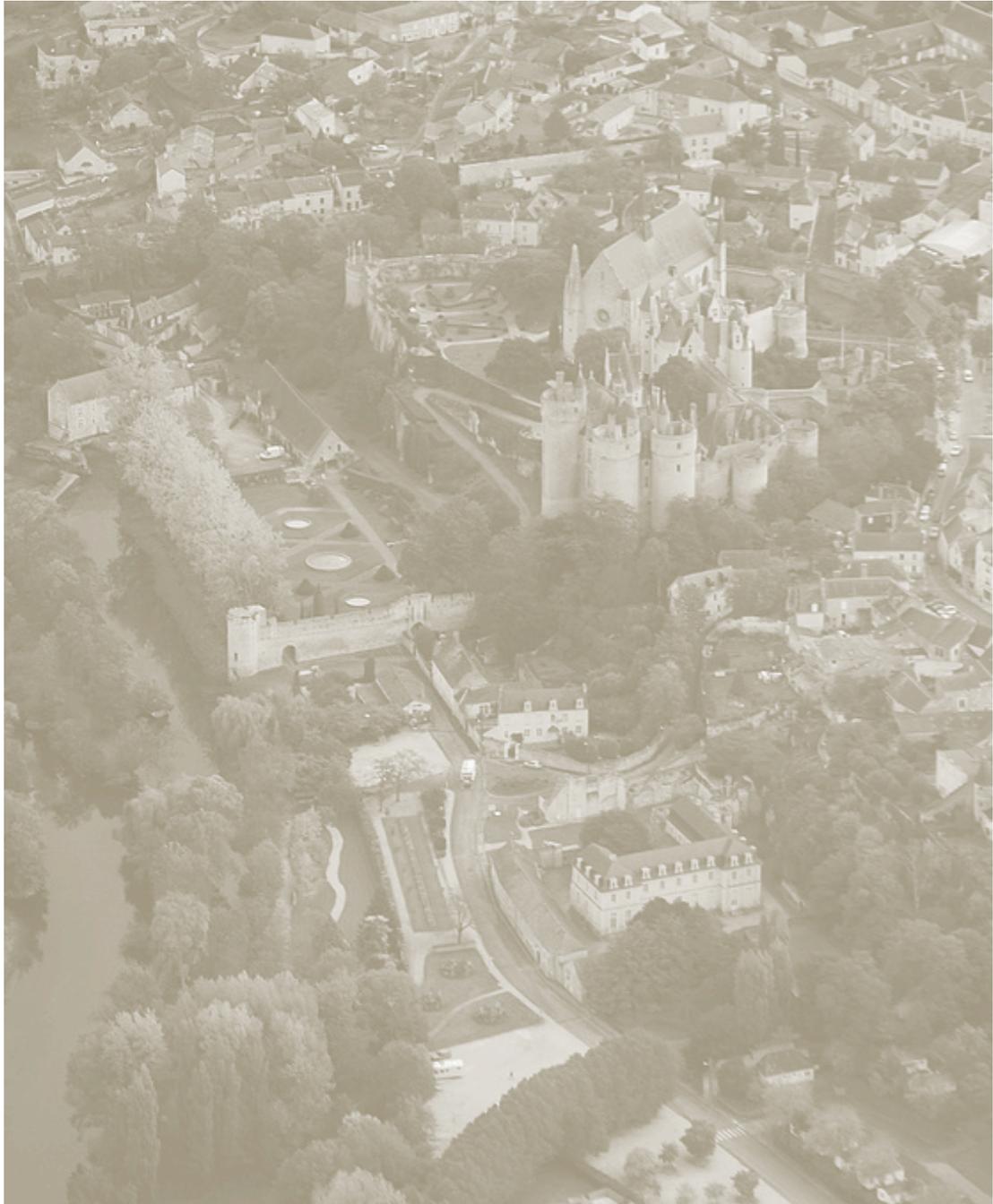
- une montée des emplois à plus forte valeur ajoutée que par le passé,
- un accueil de populations de classes d'âges supérieures en provenance de l'agglomération angevine, mais également de l'Île-de-France, et présentant un niveau de revenus plus élevé.

Revenu net déclaré moyen par foyers fiscaux en 2006 et 2011

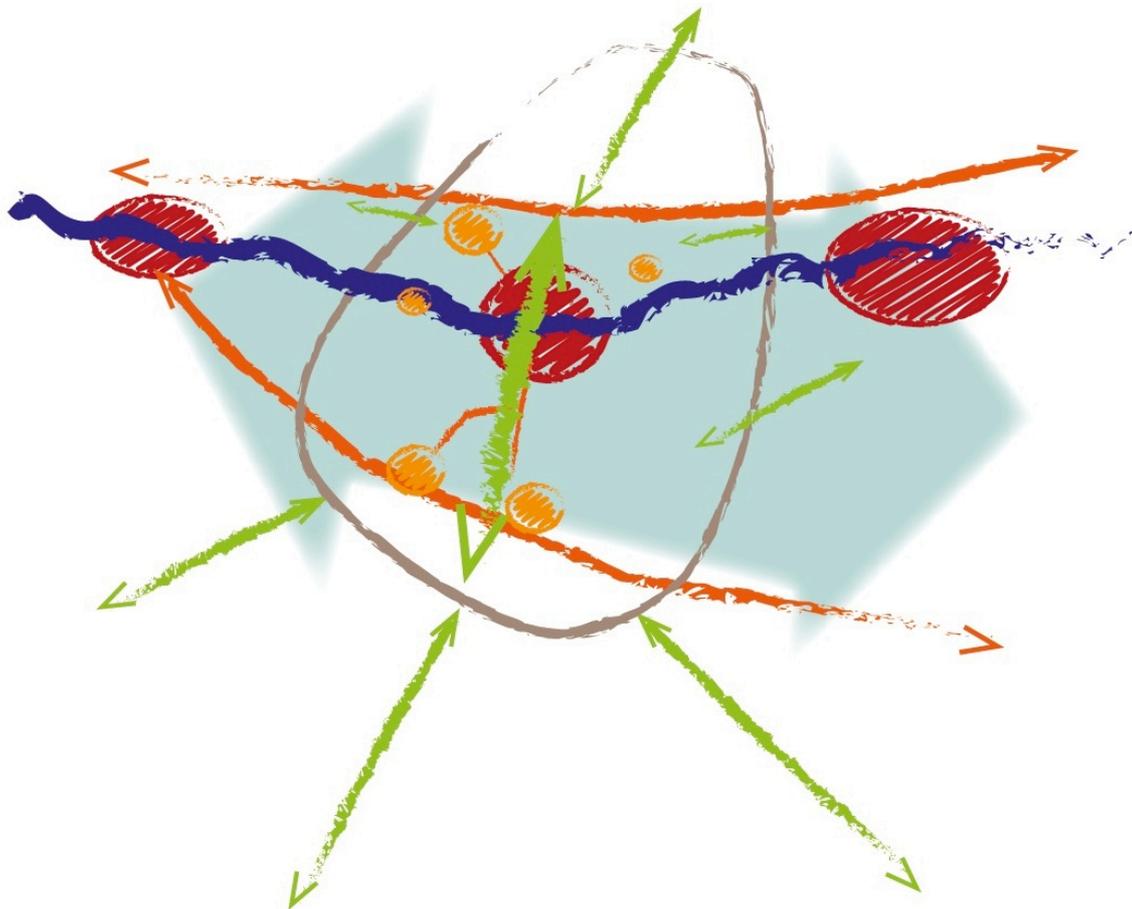


Source : INSEE, RP, traitement EAU





DE L'AXE LIGERIEU ... AU TERRITOIRE GLOBAL



► VOCATION ET POSITIONNEMENT

Une situation particulière, où la capacité à agir pour le développement dépend de la reconnaissance du « territoire global »...

Les territoires « hors vallée » ont joué, dans la dernière période, un rôle de relais du développement. Aujourd'hui, la nécessité d'une nouvelle capacité d'action pour l'avenir apparaît.

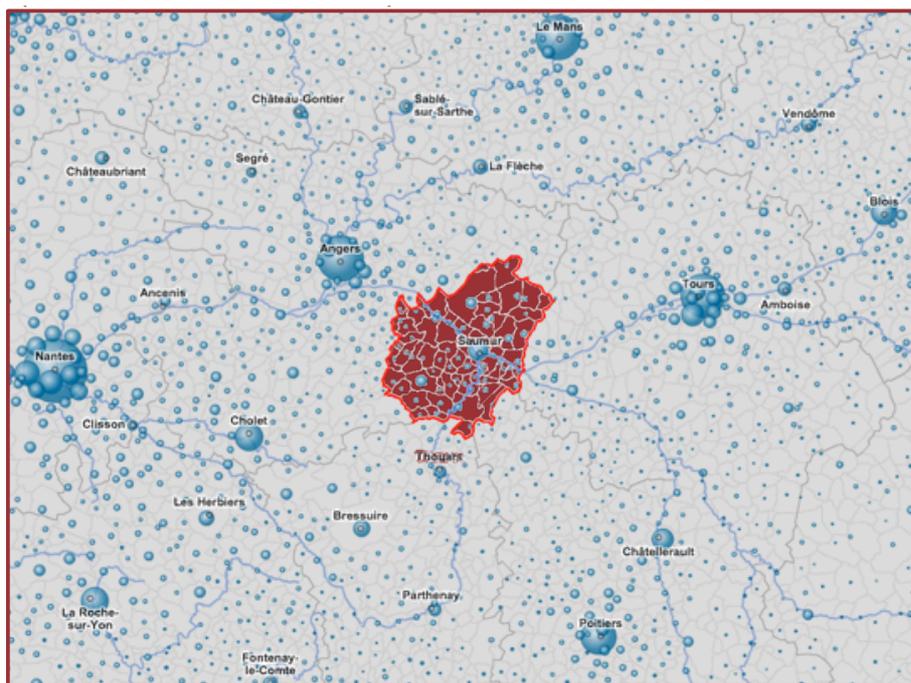
Dans un contexte de contraction globale de l'activité et de dilution de l'habitat, cette nouvelle capacité d'action pourra s'appuyer sur la reconquête des capacités internes au territoire et sur une volonté d'affirmer le « territoire global » du Grand Saumurois dans l'espace ligérien.

A. UNE REALITE TERRITORIALE QUI FAVORISE UNE INSERTION DANS LES FLUX

1) Saumur : une ville moyenne en val de Loire

Avec plus de 27 000 habitants, la ville de Saumur apparaît à l'échelle du bassin ligérien comme un cas de figure particulier. En effet, ce niveau de taille démographique apparaît relativement unique le long de l'axe ligérien.

Armature urbaine ligérienne en 2011



■	Saumur : 27 093 habitants
■	Angers : 148 803 habitants
■	Tours : 134 633 habitants
■	Blois : 46 390 habitants
■	Amboise : 13 005 habitants
■	Ancenis : 7 535 habitants

Source : INSEE, RP, traitement EAU

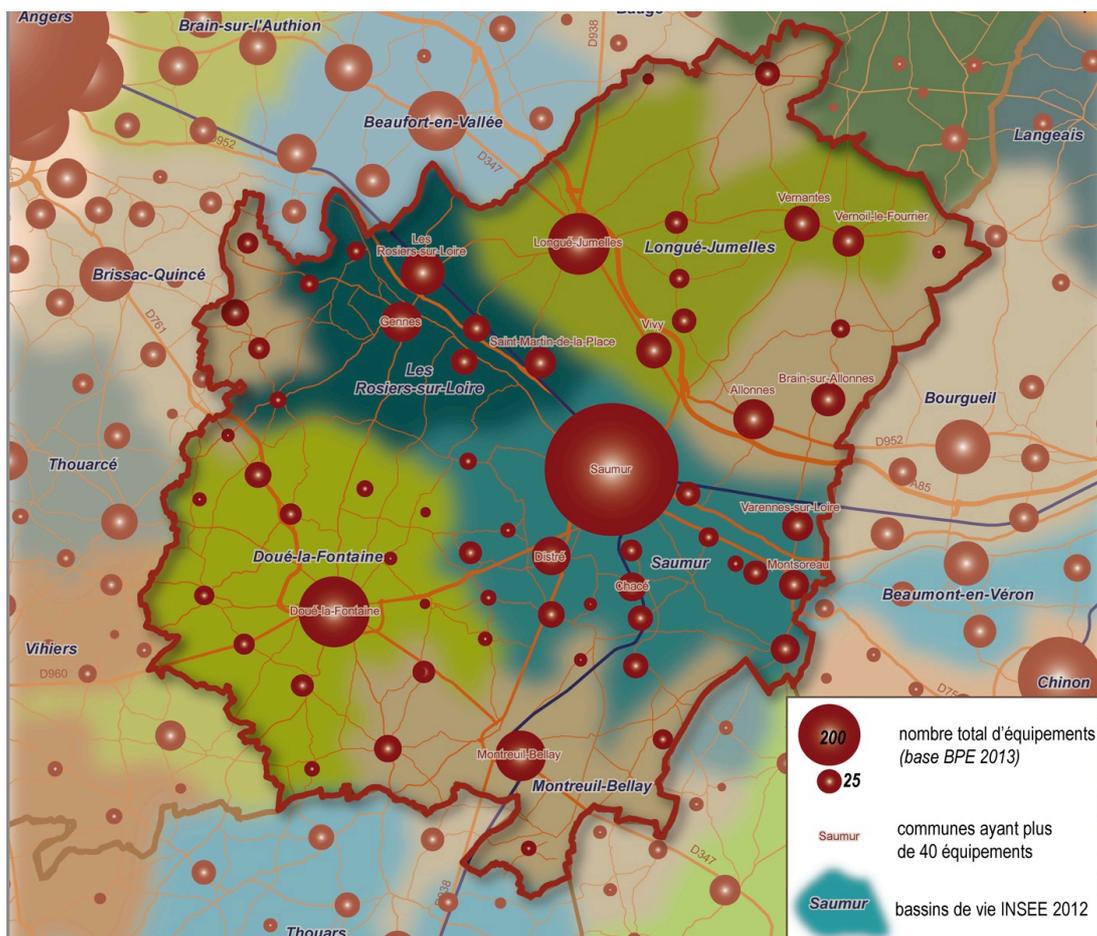
Au-delà de cette spécificité liée directement au statut de ville moyenne, le pôle saumurois se distingue par une réalité d'inscription dans le territoire du Grand Saumurois :

- Il structure un bassin de vie lié aux équipements en s'affirmant comme le pôle de services et d'équipements supérieurs et en organisant une armature de pôles d'équipements locaux et de bassins de vie de proximité qui confortent et assoient la réalité vécue du périmètre du SCOT.
- Il s'inscrit dans un rapport de proximité avec l'ensemble des parties du territoire du SCOT du Grand Saumurois en étant accessible de près de 20 minutes de ces différents secteurs et présente une fluidité d'accès aux différents services et équipements structurants qui en font sa force.
- Il constitue le pôle économique structurant du territoire en offrant la plus forte concentration d'emplois (près de 40% de l'emploi total du territoire du SCOT) et le ratio emploi/actif (taux de concentration d'emploi) le plus important (taux de 108 emplois pour 100 actifs résidant).

Ainsi, la spécificité liée à la taille démographique offre à la ville l'opportunité d'un positionnement particulier associant :

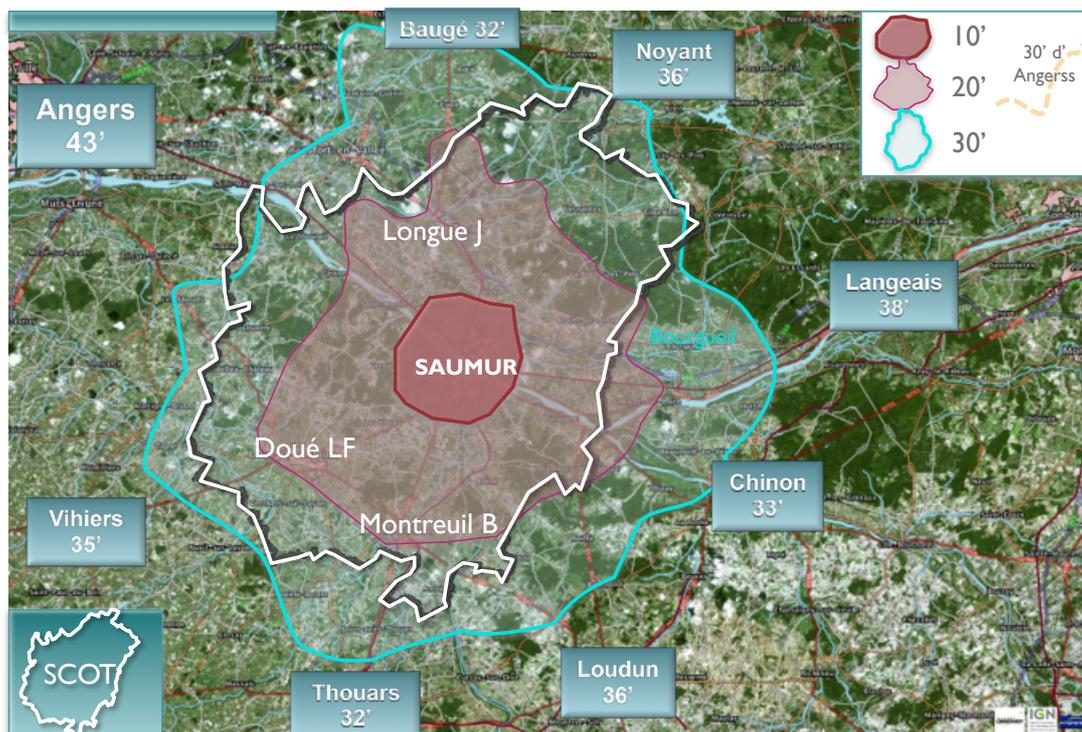
- les atouts d'une ville moyenne capable d'offrir un niveau d'emplois et de services et d'aménités propres à un ensemble urbain aggloméré,
- un rapport direct à la nature et aux aménités des espaces ruraux et naturels, associé à un contact direct avec la Loire.

Niveau d'équipement des communes du territoire du SCOT et bassins de vie INSEE



source : INSEE, RP, traitement EAU

Niveau d'équipement des communes du territoire du SCOT et bassins de vie INSEE



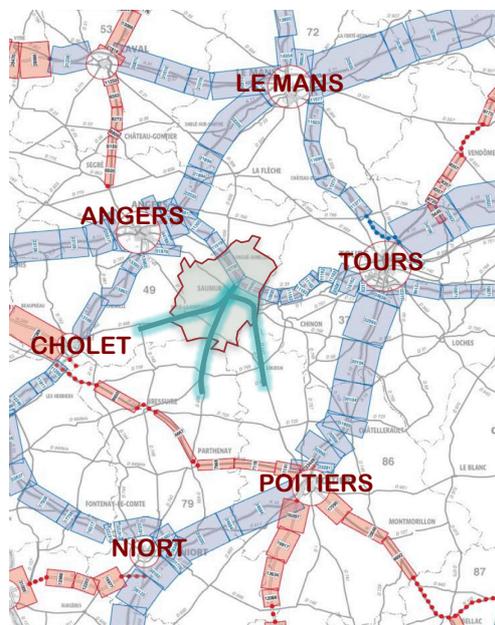
2) Un territoire-pont pour des flux à moyenne portée

D'un point de vue régional, le territoire du Grand Saumurois est structuré par une armature viaire appuyée sur la fonction de pont de la ville de Saumur.

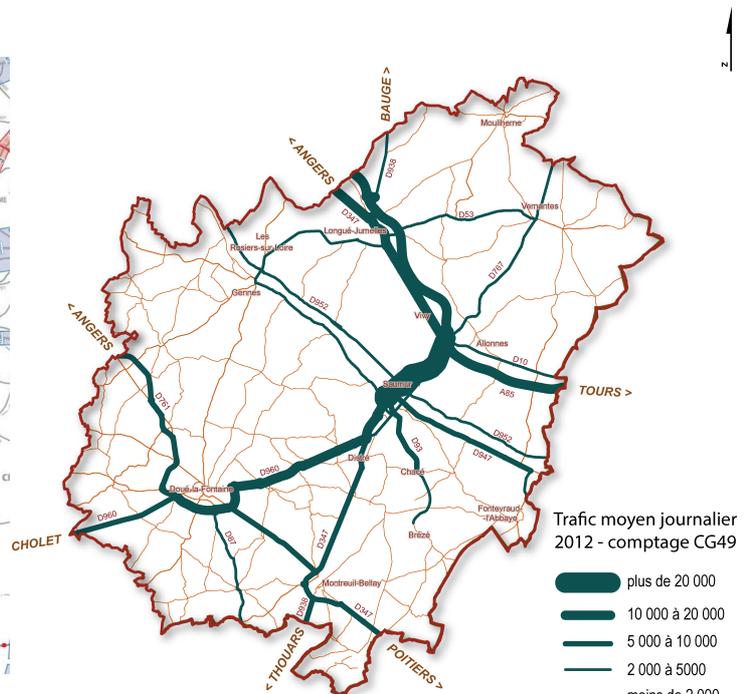
Ainsi, bien que l'axe Sud-Est / Nord-Ouest (parallèle à l'axe de la vallée), matérialisé par l'autoroute A85, reste le principal axe routier du territoire en concentrant la majeure partie des flux, l'axe Sud-Ouest / Nord-Est offre une capacité d'irrigation du territoire supérieure à celle de l'autoroute.

Cet axe s'organise en patte d'oie en inscrivant un triangle Saumur, Doué-la-Fontaine et Montreuil-Bellay et en concentrant, au total, d'avantage de flux que l'axe Sud-Est / Nord-Ouest, notamment au moment du franchissement de la Loire.

De plus, en assurant la liaison vers Cholet, d'une part, et Bressuire / Parthenay d'autre part, cet axe offre une capacité d'inscription de l'espace Saumurois dans un bassin élargi lui permettant de s'affirmer, comme un point d'articulation et d'accroche aux grands réseaux nationaux pour ces espaces.



Flux routiers réseau national
(Source : INSEE, RP, traitement EAU)



Flux routiers du territoire
(Source : INSEE, RP, traitement EAU)



3) Des flux franciliens qui mettent en lumière un territoire ouvert sur l'extérieur...et lisible

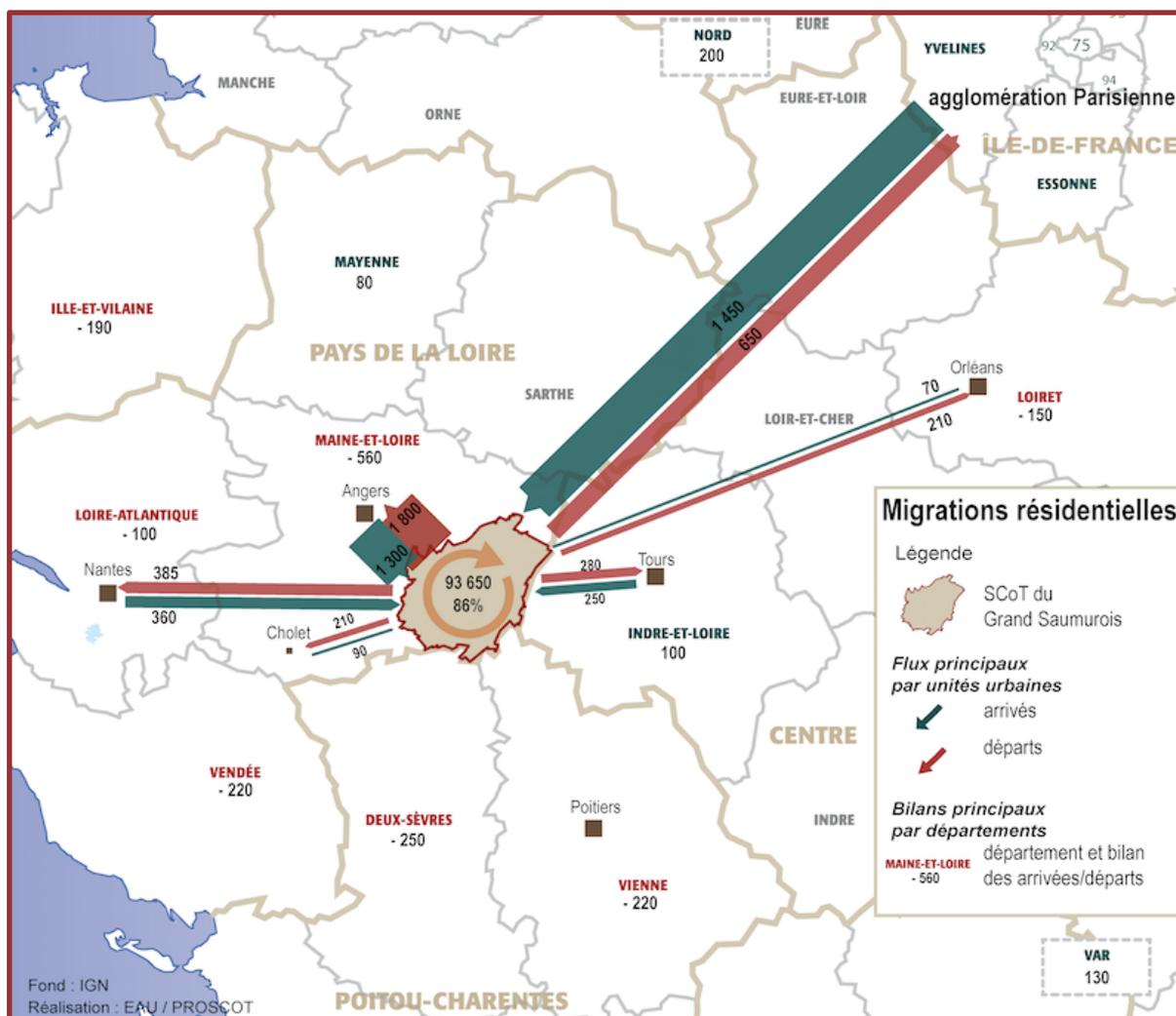
L'inscription du territoire du Grand Saumurois dans les flux s'exprime également au regard des migrations résidentielles.

Au-delà d'échanges intenses à l'échelle régionale, le Grand Saumurois s'inscrit dans des échanges soutenus avec l'île de France.

En effet, d'une part la majeure partie des échanges de population s'effectuent avec l'agglomération angevine, avec qui le Grand Saumurois enregistre un solde migratoire négatif (1 800 départs pour 1 300 arrivées). Il s'inscrit également dans un système de flux résidentiels de portée « ligérienne » avec les agglomérations tourangelles et nantaises avec lesquelles les échanges entrées/sorties sont équilibrés, et dans une moindre mesure avec les agglomération orléanaises et choletaises avec lesquelles les sorties sont plus importantes que les entrées.

Mais, surtout il est essentiel de souligner que les arrivées les plus importantes sur le territoire sont originaires d'île de France. Ceci signifie bel et bien que le territoire entretient une relation particulière avec la région capitale, qu'il bénéficie d'une lisibilité de portée nationale et d'une réelle capacité d'attraction vis à vis de populations urbaines en quête d'un cadre de vie spécifique et plutôt qualitatif.

Provenance et destination des principaux flux résidentiels sur le périmètre du SCOT entre 2003 et 2006



Source : INSEE, RP, traitement EAU

B. DES ATOUTS POUR UN REBOND ECONOMIQUE

1) Un potentiel affirmé de « montée en gamme économique »

Plusieurs éléments permettent d'identifier sur le territoire du Grand Saumurois un potentiel de montée en gamme du système économique local :

- 1) La croissance des emplois métropolitains est visible principalement vis à vis des emplois supérieurs dits « d'encadrement ». La croissance de la part de ce type d'emplois est supérieure à celle observée sur les territoires de comparaison.
- 2) Le pôle universitaire saumurois constitue un point d'appui pour une élévation des compétences locales et de qualification des jeunes.
- 3) La participation du territoire au pôle de compétitivité Végépolys.
- 4) L'accroche des principaux parcs d'activités locaux aux grands réseaux de communication : l'A85 avec Actiparc Jumelles et Actiparc La Ronde, la RD 761 avec l'Actiparc La Chesnaye, l'Actiparc La Saulaie et l'Actiparc de Méron, ainsi que la voie ferrée avec l'Ecoparc Saumur et l'Actiparc de Méron. La double connection ferroviaire / autoroute constitue ainsi une capacité de visibilité pour des parcs « vitrine ». Dans ce cadre, le pôle de Saumur (pôle gare + Ecoparc) présente un anjeu particulier pour la reconquête de l'axe historique de la vallée de la Loire et d'accroche du territoire aux axes Nord-Sud.

Evolution comparée des emplois métropolitains et de l'encadrement métropolitain entre 2006 et 2011

Territoire	Emploi métropolitain			Encadrement métropolitain		
	Effectifs 2011	Part dans l'emploi total	Variation 2006-2011	Effectifs 2011	Part de l'encadrement dans les emplois métropolitains	Variation 2006-2011
CC Loire Longué	852	14,7%	126	253	29,7%	63
CC du Gennois	250	14,5%	46	82	32,6%	6
CC de Doué la Fontaine	774	14,6%	188	205	26,5%	87
CA Saumur Loire Développement	4 316	16,6%	19	1 145	26,5%	122
SCoT du Grand Saumurois	6 192	16,0%	378	1 684	27,2%	278

Source : INSEE, RP, traitement EAU
Pôle de compétitivité du Grand Ouest

Pôle de compétitivité du Grand Ouest

(Source : www.competitivite.gouv.fr)



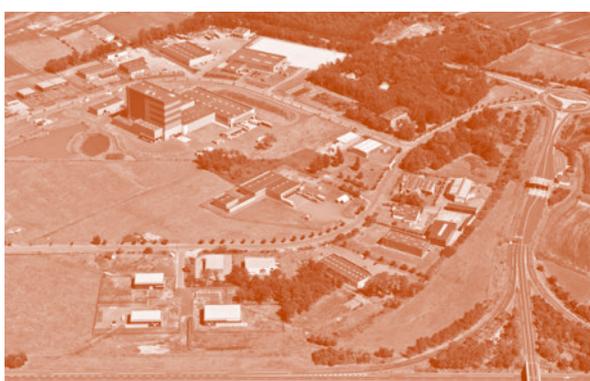
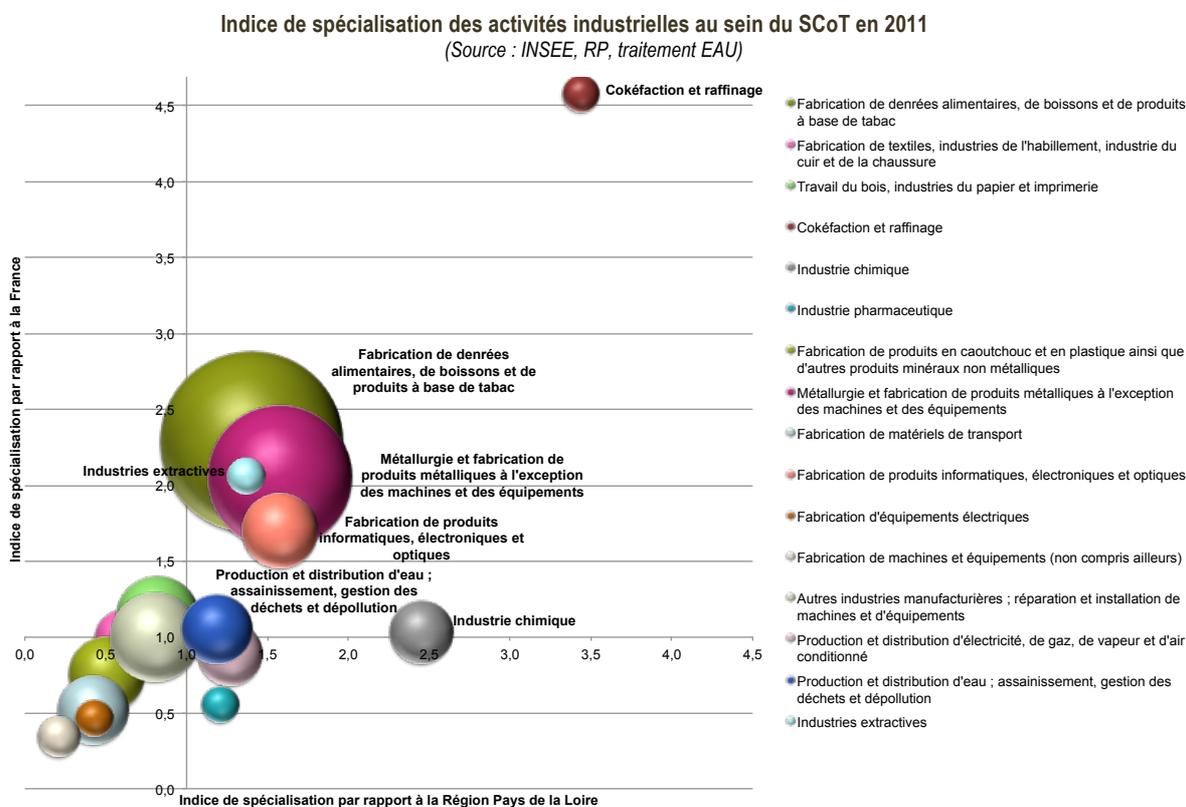
Source : www.competitivite.gouv.fr

2) Des spécialisations industrielles sur les marchés de niche à forte croissance

Dans un contexte de diminution de l'emploi, le secteur industriel connaît une perte d'effectifs particulièrement forte (près de 20% de perte entre 2006 et 2011).

Cette très nette diminution s'accompagne cependant de deux points saillants qui soulignent les spécificités du modèle économique du territoire :

- l'emploi industriel a augmenté sur le territoire de la Communauté de communes Loire Longué confirmant ainsi la vitalité sinon tout du moins la solidité (résistance / résilience) de ces activités dans ce secteur ;
- l'importance de l'emploi dans certains secteurs qui souligne une spécialisation du territoire dans des marchés de niche technologique : les industries agro alimentaires, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques ou encore la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques. Les principaux fournisseurs d'emplois industriels du territoire attestent de cette spécialisation.



3) Un potentiel touristique très important autour des flux générés par la richesse remarquable de la Loire

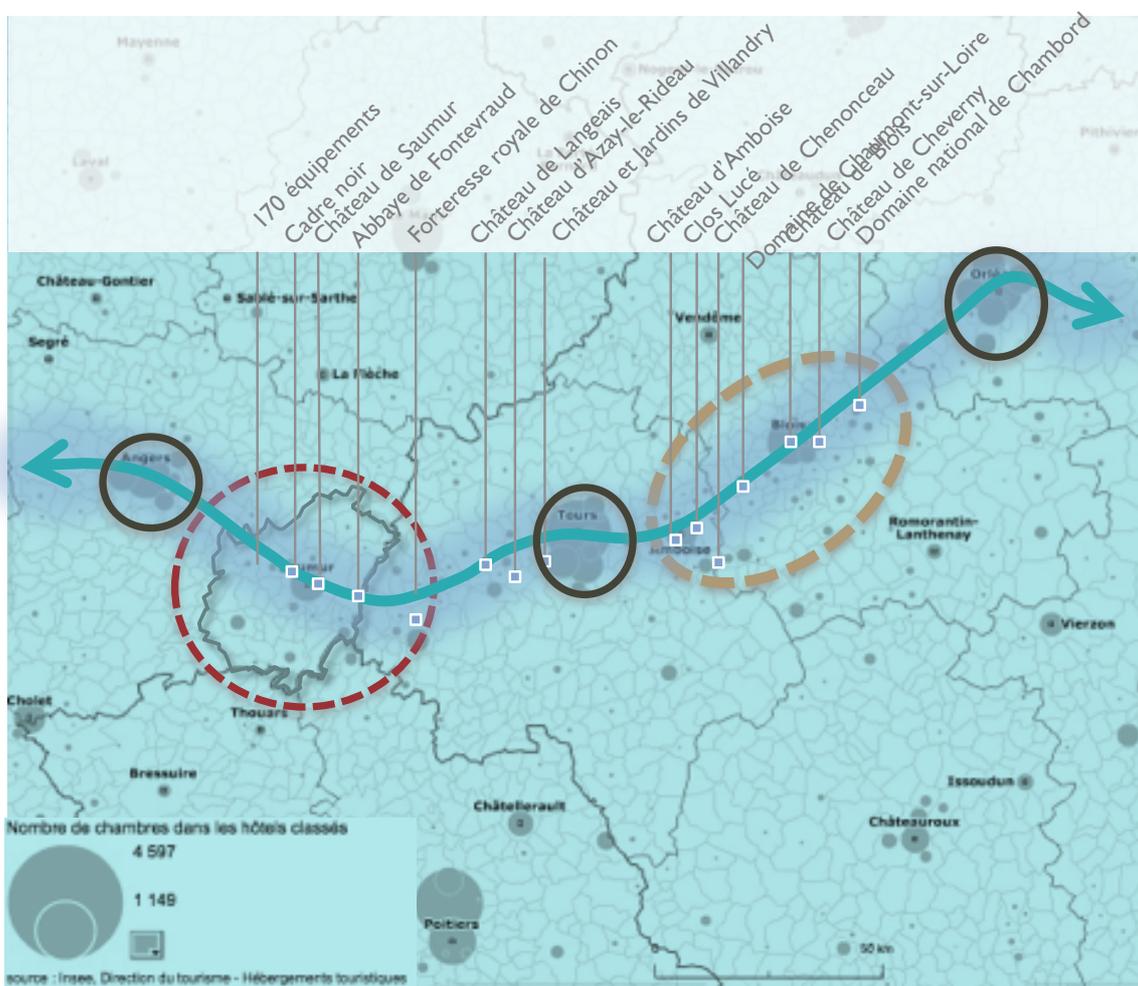
Sur le plan du positionnement touristique, le Grand Saumurois bénéficie d'un potentiel incontestable et aujourd'hui exploité.

Cependant la capacité de croissance de ce secteur d'activité apparaît supérieure au regard de l'intérêt que peut représenter le territoire en proposant les attraits d'une ville moyenne sur les bords de Loire.

Nous l'avons vu précédemment, Saumur présente une spécificité liée à sa taille démographique. Au-delà, Saumur présente une capacité de structuration de l'axe ligérien touristique en équilibre avec Blois.

Toutes deux constituent des bases d'appui dans des villes moyennes pour des produits et des séjours touristiques de proximité entre un contexte urbain strict et un contexte rural.

Evolution comparée des emplois métropolitains et de l'encadrement métropolitain entre 2006 et 2011



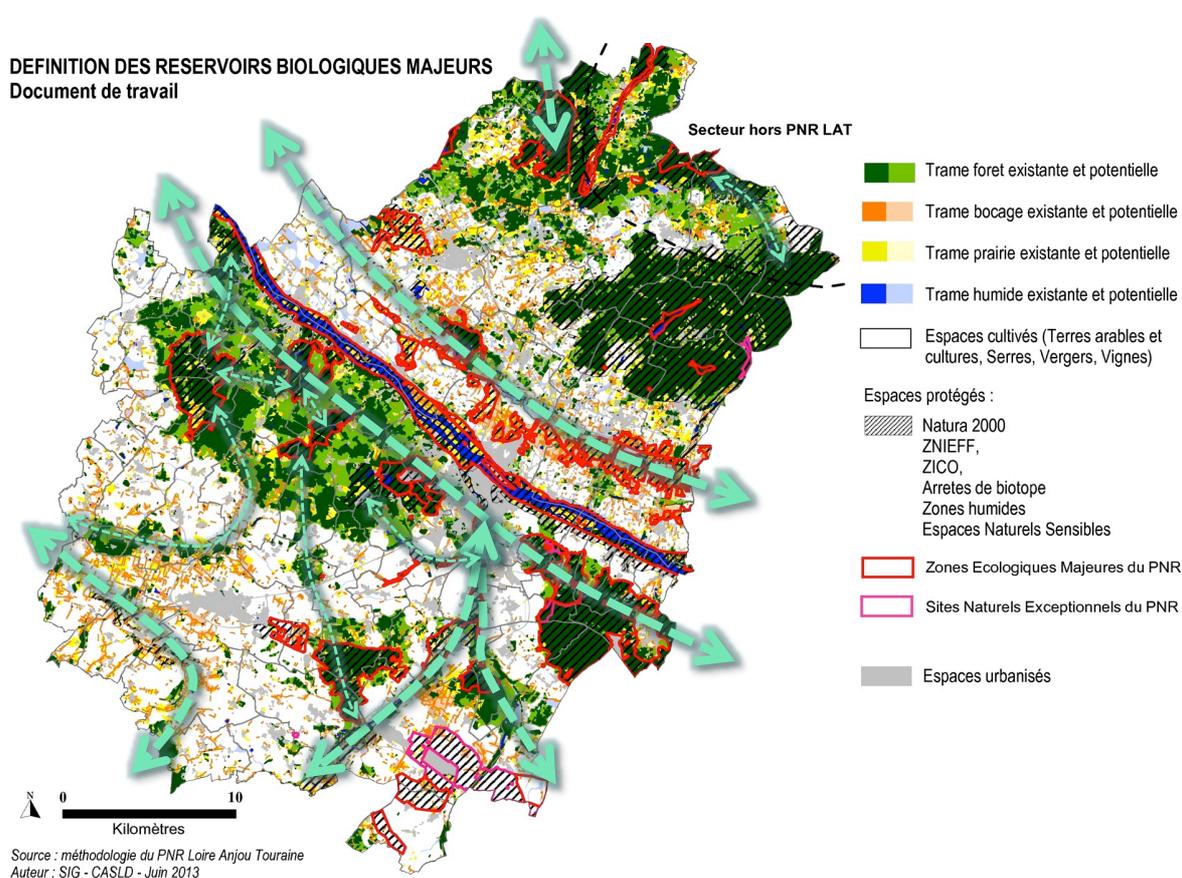
Source : INSEE, RP, traitement EAU

C. DES ESPACES NATURELS AUX RESSOURCES MULTIPLES

La très forte diversité de milieux naturels présents sur le territoire SCOT constitue un potentiel fort pour sa valorisation globale et l'affirmation d'un mode de vie spécifique.

Ce réseau d'espaces naturels permettant de connecter les différents milieux autorise un bon fonctionnement des écosystèmes locaux. A terme cette gestion différenciée des espaces naturels pourra être vectrice d'aménités sociales et environnementales (biodiversité, qualité de l'air, ressources en eau, prévention des risques naturels,...), paysagères (maintien d'une diversité des structures paysagères,...) et économiques (valorisation des productions végétales, biomasse-énergie, activités touristiques de découverte de la nature,...).

Cette diversité territoriale s'inscrit dans une démarche de valorisation et de gestion adaptée des espaces à une échelle élargie (Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, Région Pays de la Loire,...) où le Grand Saumurois occupe une place essentielle.



▶ *PISTES DE REFLEXION*

LES CONSTATS

- *Un territoire exceptionnel qui tire sa valeur d'une imbrication intime de ses différentes trames : paysagère, patrimoniale, humaine, naturelle.*
- *Une valorisation des patrimoine non achevée , et qui nécessite la prise en compte des usages actuels pour être véritablement durable et s'intégrer dans un véritable projet de développement.*
- *Un « évitement » spatial de l'axe historique de la Loire, avec un développement plus important en-dehors de la vallée, à rapprocher des enjeux d'usage (ville / patrimoine bâti / inondation) et de l'accès aux flux.*
- *Un « évitement » social : comment limiter l'instabilité démographique pour les classes d'âges et les revenus moyens, qui aboutit notamment à une perte de population et de mixité sociale dans la vallée et le pôle saumurois ?*
- *Un « évitement » économique, avec une contraction de l'emploi également dans le pôle saumurois, et une croissance dans les espaces extérieurs, avec, cependant, des indices de mutation économique non négligeables...*
- *Une nouvelle vision du territoire, avec un poids nouveau pour les secteurs situés en-dehors de la vallée de la Loire, en complément de l'axe historique et structurant de la Vallée, dont la dynamique conditionne tout le développement du territoire...*

LES ENJEUX

- *Considérer le territoire du Grand Saumurois comme une « structure de développement » en tant que telle : l'enjeu est de passer de « l'évitement » de la vallée à « l'élargissement » du cœur du territoire, pour être en situation d'affirmer ce « territoire global » et ses ambitions légitimes au sein de l'espace ligérien...*
- *Valoriser l'apport des différents pôles et espaces du territoire et mieux préciser leurs rôles internes, en définissant les contours d'une « architecture territoriale de développement » au compte de l'affirmation du positionnement et des objectifs globaux du territoire.*
- *Re-donner, dans ce cadre, à Saumur et, plus globalement au « pôle saumurois » son rôle moteur dans la stratégie de développement du territoire : moyens de renforcer son rôle de ville-centre au compte de l'attractivité de tout le territoire et capacité à renforcer l'attractivité économique, touristique résidentielle du pôle saumurois lui-même.*
- *S'appuyer sur les éléments de « montée en gamme économique » perceptibles, favoriser les mutations économiques pour mieux s'intégrer aux flux, avec un enjeu touristique fort autour du Grand Saumurois comme acteur fondamental de l'attractivité touristique du val de Loire.*
- *S'appuyer sur la qualité exceptionnelle du patrimoine, du paysage, l'enjeu étant ici de pérenniser la valeur universelle exceptionnelle autour de la prise en compte des usages correspondant à l'évolution de la demande et des modes de vie.*
- *Utiliser le SCOT comme un projet politique de long terme favorisant l'utilisation des atouts externes et des potentiels internes que le SCOT peut contribuer à harmoniser...*

► ***LISTE DES FICHES
ANNEXES***

LISTE DES FICHES ANNEXES

POPULATION	Diagnostic socio-économique et d'aménagement	P.1
STRUCTURE DE LA POPULATION		P.5
MIGRATIONS RESIDENTIELLES		P. 10
COMPOSITION DU PARC RESIDENTIEL		P. 13
QUALITE DU PARC RESIDENTIEL		P. 19
PARC SOCIAL		P. 25
BESOINS EN LOGEMENT ET MARCHE IMMOBILIER		P. 29
PORTAIT ECONOMIQUE GENERAL		P. 35
GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI		P. 46
NIVEAU D'ACTIVITE		P. 49
INDICATEURS SOCIAUX		P. 54
INDUSTRIE		P. 58
SERVICES		P. 62
COMMERCE		P. 66
ARTISANAT		P. 70
BTP		P. 73
TOURISME		P. 76
AGRICULTURE		P. 81
FORET		P. 91
ESPACES D'ACTIVITE		P. 97
RESEAU FERRE		P. 99
ROUTES		P.101
LIAISONS DOUCES		P.104
RESEAUX DE NTIC		P.106
MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL		P.109
MODES DE TRANSPORT		P.111
TRANSPORTS COLLECTIFS		P.113
EQUIPEMENTS ET SERVICES		P.115
POLARITES		P.122
CONSOMMATION D'ESPACE		P.124
PAYSAGES		P.127
FORMES URBAINES TRADITIONNELLES ET CONTEMPORINES		P.133
ENTREES DE VILLE		P.141
ARCHITECTURE ET MODES CONSTRUCTIFS	P. 146	
PATRIMOINE BATI ET IDENTITE DU TERRITOIRE	P.152	
CADRE TOPOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE	Etat initial de l'environnement	P.155
CONTEXTE CLIMATIQUE		P.156
OCCUPATION DU SOL		P. 159
PATRIMOINE NATUREL		P.160
ENTITES ET DYNAMIQUEES ECOLOGIQUES		P.188
TRAME VERTE ET BLEUE		P.203
MASSES D'EAU ET QUALITE		P.214
EAU POTABLE		P.222
ASSAINISSEMENT		P.228
ENERGIES		P.232
EXPLOITATION DU SOUS-SOL		P.242
AIR ET POLLUTIONS ATHMOSPHERIQUES		P.247
BRUIT		P.252
SITES ET SOLS POLLUES		P.256
DECHETS		P.258
RISQUES NATIRELS		P.264
RISQUES TECHNOLOGIQUES		P.277